



# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023



Gestion et préservation de la  
**CHAÎNE DES PUYs - FAILLE DE LIMAGNE**  
inscrite au Patrimoine mondial de l'Unesco  
Grand Site de France



Principaux partenaires



## LE MOT DU PRESIDENT

La préservation est trop souvent réduite à des dimensions d'interdits et de contraintes : elle ne doit pas s'entendre comme la conservation d'un état à un instant T, mais plutôt comme la compréhension d'un territoire vivant sur lequel chacun a un rôle à jouer pour maintenir ou améliorer son état car elle est aussi une opportunité et une responsabilité collective.

Elle répond aux enjeux du patrimoine mondial, notamment celui de la transmission aux générations futures d'un patrimoine naturel vivant en aussi bon état. De fait, elle s'inscrit dans un temps moyen et long, difficile à prendre en compte dans une société de l'immédiateté.

La préservation participe directement à la qualité de vie, au maintien et au renforcement des activités économiques : touristiques, agricoles et forestières.

Pour atteindre cet objectif supérieur de conciliation entre une préservation qui nous oblige et le caractère « habité » de ce territoire désormais mondialement reconnu, nous devons :

- > faire partager à l'ensemble des acteurs la préservation du site comme condition nécessaire à sa vie, son devenir et au développement des potentialités économiques diverses et variées, basées sur les modèles en devenir, dont il regorge
- > assumer une responsabilité collective des différents acteurs via la gouvernance.

En 2024, nous allons mettre en œuvre les actions cadres suivantes :

### DEVELOPPER DES CAMPAGNES DE COMMUNICATION POSITIVE SUR LA PRESERVATION ET LA RESPONSABILISATION :

- > partenariats avec des marques locales pour augmenter la visibilité sur ces sujets, partenariats renforcés avec les influenceurs dans le monde sportif et touristique notamment,
- > création d'outils à destination des « urbains » qui fréquentent régulièrement la Chaîne des Puy (avec la Métropole),
- > partenariats avec les clubs sportifs (course à pied et vététistes) et les organisateurs de manifestations sportives pour sensibiliser leurs adhérents.

### FORMER LES ACTEURS ECONOMIQUES AUX CARACTERISTIQUES DU SITE, AUX ENJEUX DE GESTION ET DE PRESERVATION :

- > développer la démarche des professionnels engagés sur le sujet de la préservation
- > compléter la formation des Ambassadeurs et des professionnels référencés
- > s'appuyer sur des partenariats têtes de réseaux pour généraliser cette culture : chambre d'agriculture, chambre des métiers et de l'artisanat.
- > lancer la formation de bergers avec des modules sur la préservation axée aux particularités du Massif Central

### METTRE EN ADEQUATION LES POLITIQUES DEPARTEMENTALES AVEC DES OBJECTIFS DE PRESERVATION :

aides aux clubs sportifs, politiques agricoles et forestières, politique touristique, ENS, CTDD et FIC...

associer les citoyens et les professionnels dans la préservation du site : chantiers participatifs, sensibilisation...

Ces actions cadre ont été dessinées, précisées et partagées grâce au travail du groupe élu du Département du Puy-de-Dôme initié fin 2022 et dont le travail a permis de préciser le projet et ses priorités.



Lionel CHAUVIN,  
président du  
Syndicat mixte du  
Parc naturel régional  
des Volcans d'Auvergne

## LE MOT DU DIRECTEUR

L'équipe mutualisée de gestion et de préservation de la Chaîne des Puys-faille de Limagne réunit des agents du Département du Puy-de-Dôme et du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne. Initiée en 2020, elle atteint aujourd'hui un niveau commun de compétences et d'appropriation des enjeux qui lui permettent de travailler au plus près des acteurs du territoire.

**EN 2023, L'ÉQUIPE A MENÉ DES PROJETS AMBITIEUX EN QUALITÉ DE MAÎTRE D'OUVRAGE** tels que :

- > la concrétisation du schéma partagé de gestion des puys de La Vache, Lassolas, La Mey et Pourcharet (estimation de 1 488 000 euros sur 10 ans)
- > la réalisation des travaux de requalification du tour du puy de Come (434 459 euros)
- > les études de maîtrise d'œuvre du stationnement de Côme (32 292 euros)
- > la replantation- suite aux travaux sur le puy de Chaumont (28 742 euros)
- > la finalisation des travaux sur les cheminements présents au sommet du puy de Dôme (58 620 euros).

L'équipe accompagne également **LE SYNDICAT MIXTE DE GESTION FORESTIÈRE D'AYDAT** dans la conception et la mise en œuvre du projet *Aydat et ses puys*, réalise des travaux d'entretien sur les sites, soutient les éleveurs au travers d'aides financières et techniques pour la gestion des estives, en parallèle de l'entretien des paysages grâce au troupeau mobile.

Elle réalise également **DE NOMBREUSES ANIMATIONS** pour mieux concilier les différents usages, conseille les communes et les intercommunalités dans leurs documents d'urbanisme. Une place importante est également donnée à la surveillance du site grâce au travail des gardes nature, 4 permanents renforcés en 2023 par 4 saisonniers.

Cette année a été également l'occasion de montrer au monde entier qu'il était possible d'accueillir un grand événement, le **TOUR DE FRANCE** tout en préservant le site.

Les projets qui arrivent sur les 3 années à venir vont encore renforcer ces avancées sur le terrain au plus près des acteurs pour continuer ensemble la mise en œuvre d'une gestion conciliée et de préservation de ce site unique et reconnu désormais mondialement.



**Baptiste DEGUIN**  
directeur du  
Syndicat mixte du  
Parc naturel régional  
des Volcans d'Auvergne

## S'INFORMER

- > [www.chainedespuy-failledelimagne.com](http://www.chainedespuy-failledelimagne.com)
- > [www.agir.parcdesvolcans.fr/chaîne-des-puys-faille-de-limagne](http://www.agir.parcdesvolcans.fr/chaîne-des-puys-faille-de-limagne)

Rapport d'activités 2023 édité par le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne et le Département du Puy-de-Dôme | Montlosier, 63970 Aydat | 04 73 65 64 00

Photo de couverture © Eve Lancéry

# SOMMAIRE

<b>AMENAGEMENT, PRESERVATION ET GESTION DES EDIFICES .....</b>	<b>6</b>
<b>Préservation, mise en valeur et gestion des sites .....</b>	<b>6</b>
Puy de la Vache, Lassolas, la Mey et Pourcharet : mise en œuvre du Schéma Partagé de Gestion.....	6
Puy des Gouttes : projet de modification du sentier .....	9
Puy de Côme : travaux de préservation et de valorisation (Ceyssat) .....	9
Puy de Côme : création d'un stationnement à proximité des prés de Côme (Saint-Ours-les-Roches).....	15
Puy de Pariou : création d'un complément d'escalier (Orcines).....	16
Puy de Chaumont : entretien et mise en œuvre des engagements (Chanat la Mouteyre et Saint-Ours-les-Roches).....	17
Puy de Charmont, La Rodde et de Combegrasse : projet « Aydat et ses puys » (Aydat) .....	18
Puy de Dôme : maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de cheminements et travaux connexes au sommet du puy de Dôme.....	20
Puy des Gouttes .....	21
<b>Entretien et aménagement des cheminements du site.....</b>	<b>22</b>
Chantier - Renvois d'eau – Printemps et automne.....	22
Chantier - Puy de Pariou – Passerelle - Escalier sud .....	23
Chantier - Elagage - Juillet – Août .....	23
Chantier – Puy de Cliersou – Octobre .....	24
<b>PASTORALISME ET NATURA 2000 .....</b>	<b>25</b>
<b>Accompagnement des estives collectives de la Chaîne des Puys .....</b>	<b>25</b>
Contractualisation des MAEC pour les estives collectives .....	25
Un accompagnement personnalisé de l'estive d'Orcines .....	28
Accompagnement de deux estives de Ceyssat pour la création d'une adduction d'eau pour les troupeaux.....	28
Un nouveau périmètre pour le site Natura 2000 de la Chaîne des Puys .....	30
<b>Réflexion sur la mise en place d'une formation de Berger à l'échelle du Massif central.....</b>	<b>30</b>
Préparation d'une journée de formation sur la conciliation des usages à destination des bergers auvergnats .....	32
Une mobilisation des acteurs au soutien de la "filière Laine" du Massif central .....	32
<b>Le troupeau mobile de la Chaîne des Puys - faille de Limagne.....</b>	<b>32</b>
Suivi et accompagnement du berger et de son troupeau .....	32
Réalisation d'une transhumance entre le Puy de Vichatel et le Puy de Chaumont .....	33

<b>ACTIVITES RECREATIVES DE PLEIN AIR, ANIMATIONS ET SENSIBILISATION.....</b>	<b>34</b>
<b>Manifestations sportives.....</b>	<b>35</b>
Accompagnement et sensibilisation .....	35
Le passage du Tour de France et du Tour de France Femmes en juillet 2023 .....	37
Accompagnement des organisateurs de manifestations et des porteurs de projets sur le site	
Natura 2000 de la Chaîne des Puy.....	38
Gestion quotidienne et réponses à des sollicitations externes.....	38
<b>Animation et sensibilisation .....</b>	<b>40</b>
Organisation de deux VTT-Tchatte .....	40
Animations et sensibilisation .....	41
Conseil Départemental des Jeunes .....	42
Médiateurs - Gour de Tazenat.....	42
<b>Chemins de randonnée.....</b>	<b>42</b>
Conventions avec l'Unité territoriale Clermont-Combrailles de l'ONF .....	42
<b>RELATIONS AVEC LES ASSOCIATIONS DE PROPRIETAIRES.....</b>	<b>43</b>
Poursuite de l'accompagnement de l'ASL des propriétaires de la Vache et de la Mey.....	43
Rencontres avec Dômes Union et l'ASL de Ceysat .....	43
<b>SURVEILLANCE DU BIEN.....</b>	<b>44</b>
Bilan de la surveillance du Bien .....	44
Sentiers sauvages .....	45
Feux.....	45
Signalétique sur le site .....	45
Camping-cars.....	46
Maîtrise des conditions de circulation des véhicules motorisés de loisir .....	46
Patrouilles et verbalisations .....	46
<b>URBANISME ET PAYSAGE.....</b>	<b>47</b>
Poursuite du plan de paysage Chaîne des Puy - faille de Limagne .....	48
Charte architecturale et paysagère .....	49
Suivi et accompagnement des documents d'urbanisme.....	50
Atelier Hors les murs de Volvic.....	51
Observatoire des paysages .....	52
Perspectives 2024 du pôle urbanisme et paysage .....	53
<b>SUIVIS.....</b>	<b>53</b>
Suivi scientifique du bien .....	53
Suivi de la fréquentation .....	57
Inventaires faunistiques et suivis sur les puy de la Vache, Lassolas, la Mey et Pourcharet .....	58
Elargissement du Comité scientifique : biodiversité et géodiversité .....	58
Recensement des Dépôts sauvages .....	59
<b>ORGANISATION DE L'ÉQUIPE EN 2023 .....</b>	<b>60</b>
<b>CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES.....</b>	<b>61</b>

# AMENAGEMENT, PRESERVATION ET GESTION DES EDIFICES

L'inscription sur la Liste du patrimoine mondial s'est accompagnée de la mise en œuvre d'un plan de gestion. Celui-ci s'inscrit dans la continuité des opérations de gestion portées depuis plusieurs années par le Département et le Parc naturel Régional des Volcans d'Auvergne.

Ce plan de gestion intègre pleinement les recommandations émises par le Comité du patrimoine mondial lors de sa session de juillet 2018 et traite les menaces identifiées dans le rapport de l'UICN (érosion, fréquentation, urbanisation, couvert forestier, carrière, durée du plan de gestion).

Dès lors, les enjeux sont clairement identifiés avec pour fil rouge **la préservation de la Valeur Universelle Exceptionnelle et le respect de l'esprit des lieux** retranscrit au sein du plan de gestion regroupant l'ensemble des actions à mettre en œuvre.

Le plan de gestion est porteur d'un véritable projet de territoire qui fixe les actions permettant d'assurer le développement et l'aménagement homogène du territoire. Intégrant les dimensions de préservation des structures géologiques, des espaces naturels et des paysages, d'adaptation des pratiques économiques à cet enjeu de préservation et de partage des connaissances, le projet de territoire s'inscrit dans une démarche transversale en raison de la multiplicité des sujets abordés et des acteurs associés.

Les actions menées par l'équipe mutualisée de gestion sont transversales mais l'objectif principal reste la préservation de l'intégrité et de la lisibilité des édifices géologiques et des paysages (Axe 1 du plan de gestion).

Au travers des schémas d'intention paysagers puis des schémas partagés de gestion, les interventions de l'équipe mutualisée de gestion sont multiples. Après les travaux d'effacement du sentier de descente dans le cratère du Pariou en 2022, l'année 2023 a vu l'aboutissement des travaux de préservation et de valorisation du puy de Côme ainsi que le démarrage des travaux sur le projet "Aydat et ses puys". Signalons aussi le lancement de la phase de maîtrise d'œuvre pour la finalisation des chemins de ronde au sommet du puy de Dôme. Ces opérations d'envergure sont complétées par des travaux d'entretien ou de gestion moins conséquents mais primordiaux pour assurer la qualité de visite de ces sites.

## PRESERVATION, MISE EN VALEUR ET GESTION DES SITES



### Puys de la Vache, Lassolas, la Mey et Pourcharet : mise en œuvre du Schéma Partagé de Gestion

Devant la nécessité d'intervention sur les puys de la Vache et de Lassolas, 3<sup>e</sup> site le plus fréquenté de la Chaîne des Puys, le Syndicat mixte du Parc et le Département ont porté en 2021 et 2022 la réalisation d'un Schéma partagé de gestion (SPG) à l'échelle d'un ensemble de 4 puys : Lassolas, la Vache, la Mey et Pourcharet. Ce document de planification d'aménagement et de gestion à long terme (10 ans) a été élaboré en concertation avec les acteurs locaux, en liaison étroite avec les propriétaires (Association des propriétaires de la Vache et de la Mey, communes de Saint-Genès-Champanelle et Nébouzat), l'estive en place, les services de l'Etat. Validé fin 2022, en comité de pilotage, les propriétaires ont entériné le SPG dans leur instance délibérative dès le début de l'année 2023.

Le coût de la mise en œuvre du schéma partagé sur 10 ans, hors dispositif Natura 2000, PPT et contribution de l'estive, est estimé à 1 488 000 euros TTC.

2023 constitue l'année du démarrage de la mise en œuvre du SPG sous l'animation et le suivi technique de l'équipe mutualisée, tantôt sous la maîtrise d'ouvrage du Département tantôt sous celle du Syndicat mixte du Parc.

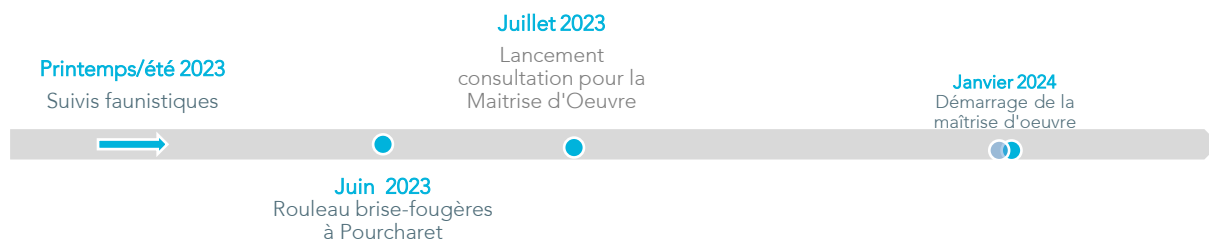
**Animation et coordination** assurée par l'équipe mutualisée :

**Gestion administrative et financière** : révision intégrale de la programmation budgétaire réalisée par l'assistant à maîtrise d'ouvrage dans le SPG, délibérations, recherche de subventions, élaboration des cahiers des charges et pièces de marchés publics, négociations, commission d'appel d'offres...

- > Relation avec les éleveurs de Récoleine pour la mise en œuvre du volet gestion pastoral
- > Relation avec les services de l'Etat
- > Coordination et suivi techniques des actions
- > Travail à l'élaboration d'un tableau de bord de suivi des actions (efficacité et mise en œuvre)
- > Préparation des actions 2024 (coupes et suivis naturalistes notamment)

**Premières actions du SPG réalisées (tous opérateurs confondus) :**

- > suivis faunistiques : avifaune, reptiles, papillons diurnes, chiroptères et orthoptères
- > création de sous-parcs au sein de l'unité bovine de Pourcharet (réalisée dès l'été 2022)
- > 1<sup>er</sup> passage du rouleau brise-fougères par traction animale sur Pourcharet
- > installation de 2 éco-compteurs sur la Mey (dans l'optique de suivre la diminution de la fréquentation attendue pour ce puy fermé au public)
- > révision des statuts du Syndicat d'estive et accompagnement pour qu'il puisse bénéficier du Plan pastoral territorial
- > montage et passation du marché de maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement et de valorisation des puys de la Vache et Lassolas (stationnement et aire d'accueil, emmarchement, balisage et interprétation, fermeture de sente et de ravine, abattage de mise en valeur paysagère...). Mission comprenant toutes les phases de conception jusqu'au suivi des travaux
- > poursuite de l'accompagnement des propriétaires de la Vache et de la Mey pour le dépôt de leur Plan simple de gestion (volet gestion forestière) auprès des services de l'état et du CRPF.
- > poursuite de la sécurisation des sentiers, de la gestion de l'érosion par ruissellement et de la surveillance du site (gardes nature)



Rouleau brise-fougères sur le flanc sud-est de Pourcharet en juin 2023. PNRVA C. COULON

### Maître d'ouvrage : Département 63

**Budget prévisionnel** du CD 63 pour le SPG 2023-2033 : 1 205 641 euros HT soit 1 446 769 euros TTC

**Suivi technique et animation** : Equipe Mutualisée de Gestion et de Préservation

**Partenaires techniques** : Estive de Récoleine

Opérations	Montant	Total TTC
Rouleau Brise Fougères - 2023	5 700 euros HT	6 840 euros TTC
Marché de Maîtrise d'œuvre (2023-2025)	101 953 euros HT	122 344 euros TTC
Investissement agricoles (subvention prévisionnelle à l'estive - 2023/2025)	16 455 euros HT	19 734 euros TTC
<b>TOTAL</b>	<b>124 098 euros HT</b>	<b>148 918 euros TTC</b>

**En cours d'élaboration** : dossier de demande de subvention par le FEDER Macif Central à hauteur prévisionnelle de 54 % sur les actions sous maîtrise d'ouvrage CD 63 éligibles entre 2023 et 2027.

Coût du SPG	CD 63	FEDER MC	Total
Ensemble des actions programmées par le SPG sur la période <b>2023/2027 sous la maîtrise d'ouvrage du CD 63</b>	326 327 euros HT	383 079 euros HT	709 406 euros HT

### Maître d'ouvrage : Syndicat mixte du Parc

**Budget 2023 en investissement** : 8 246 euros TTC

Opérations	PNRVA	Fonds vert (Etat)	Total HT
Etude chiroptères	1 947 euros HT	7 789 euros HT	9 736 euros HT
Etudes orthoptères	1 125 euros HT	4 498 euros HT	5 623 euros HT
Etudes coléoptères saproxiliques*	2 800 euros HT	11 200 euros HT	14 000 euros HT
Etude flore vasculaire*	1 000 euros HT	4 000 euros HT	5 000 euros HT
<b>TOTAL</b>	<b>6 872 euros HT</b>	<b>27 487 euros</b>	<b>34 359 euros HT</b>

\*engagée financièrement mais réalisation programmée à l'été 2024

### Perspectives 2024

- > Poursuite de l'animation et du suivi du SPG, communication
- > Actions programmées en 2024 :
  - Phases de conception de la maîtrise d'œuvre
  - 2<sup>ème</sup> année d'expérimentation du rouleau brise-fougères et suivi de l'efficacité de la méthode?
  - Poursuite de l'accompagnement de l'estive de Récoleine (évolution des pratiques, aménagement agricole).

Suivis complémentaires : botanique, arbres-habitats, coléoptères saproxiliques...

Elaboration et test d'un questionnaire d'enquête qualitative de la fréquentation.

Démarches administratives et organisation des coupes de reconquêtes des espaces pastoraux.





## Puy des Gouttes : projet de modification du sentier

Pour préserver une hêtraie patrimoniale, lutter contre l'érosion et réduire le risque de chute, l'équipe mutualisée avait proposé en 2022 à la section des Fontêtes, propriétaire du puy des Gouttes, un projet de modification du sentier de randonnée sur le versant est.

Les travaux de préservation et d'aménagement devaient consister principalement en la modification du tracé du sentier ouvert au public dans sa partie nord-est avec la mise en place des aménagements associés nécessaires : création de renvois d'eau et d'un fossé d'évacuation, soutènement bois sur 80 m, balisage, jalonnement, fascines de blocage. Un peu d'étrépage et l'abattage de quelques arbres en partie haute de l'estive complétaient le projet.

Dans la continuité de 2022, plusieurs rencontres en 2023 avec le Syndicat Mixte de Gestion Forestière et l'ONF ont permis d'échanger sur les adaptations du projet nécessaires pour répondre aux besoins de l'activité sylvicole et de la chasse. Plusieurs tracés alternatifs ont été explorés sur le terrain. Toutefois aucun compromis n'a pu être trouvé. La principale condition fixée par les chasseurs, dont plusieurs sont membres de la commission syndicale de la section, ne pouvait pas être prise en compte sans reporter les problèmes d'érosion et chutes sur le nouveau tracé. Malgré de premiers accords oraux donnés, la section syndicale des Fontêtes n'a pas souhaité donner suite au projet proposé.

Dès lors, aucun des travaux de préservation envisagés ne sera réalisé à court terme. Néanmoins, l'équipe mutualisée, le Syndicat Mixte de Gestion Forestière, les représentants de la commission syndicale et des chasseurs, l'ONF et la commune se sont accordés sur :

- > le remplacement par l'équipe mutualisée de la signalétique directionnelle de type PDIPR, vieillissante et insuffisante
- > la poursuite du travail engagé par l'équipe mutualisée avec le Département, le Syndicat Mixte de Gestion Forestière et l'ONF, en marge du projet des Gouttes, sur l'adaptation des conventions d'autorisation de passage et d'entretien des itinéraires inscrits au PDIPR dans un contexte de forêt sectionale gérée par l'ONF, et sur l'élaboration d'un document de coopération entre le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, l'ONF et le Département sur la conciliation des usages de loisirs et des activités sylvicoles dans les forêts très fréquentées du nord de la Chaîne des Puys.

### Perspectives 2024

- o Signature de la convention de passage et d'entretien des sentiers inscrits au PDIPR par les propriétaires, l'ONF et le Département,
- o Restauration de la signalétique.



## Puy de Côme : travaux de préservation et de valorisation (Ceysat)

Situé au cœur de la Chaîne des Puys, le puy de Côme est aussi un puy iconique du Bien, de par sa forme singulière. A la fin des années 90, l'augmentation de la fréquentation et les pratiques peu respectueuses ont détérioré l'état du site et les cheminements d'accès, ce qui a conduit à sa fermeture au public en 2003. Depuis la fin d'année 2022, des travaux de préservation et de valorisation ont été mis en œuvre sur le site.

Il s'agissait de procéder à la valorisation des cheminements autour du puy de Côme, au travers d'actions de mise en lumière de petits patrimoines et des vues sur les puys, le maintien de la lisibilité du volcan entérinant aussi la fermeture du sommet au public par la mise en place d'un portail d'accès.

Dans un second temps, un stationnement est prévu pour apporter de l'information aux visiteurs sur les bons gestes à avoir sur le site, exposer les raisons de la fermeture du site au public tout en limitant les stationnements sauvages fréquents dans ce secteur.

Un groupement d'entreprises retenu en novembre 2022 a permis de démarrer les travaux dans la foulée pour une durée de 6 mois. Il s'agissait de réaliser les opérations suivantes :

- > améliorer la tenue des cheminements à l'érosion dans les secteurs des Artilleurs et du bois de Grouleix
- > ouvrir des points de vue sur les sites notamment aux lieux – dit Chabannes Vieille et plaine de Côme
- > fermer l'accès au sommet du site et traiter les figures d'érosion et de la grande ravine
- > proposer un cheminement de randonnée dit *Tour de Côme* utilisant les sentiers communaux.

Pour l'amélioration de la tenue des cheminements à l'érosion, il s'agissait de réaliser une tranchée drainante au centre du chemin pour récupérer les eaux de ruissellement et de réaliser des renvois d'eau réguliers pour évacuer l'eau du chemin. Si les renvois d'eau sont des dispositifs communs en Chaîne des Puys, la tranchée drainante l'est moins. Ce choix de mise en œuvre est lié à l'encaissement du chemin qui sur un secteur assez long présente une pente importante sans possibilité de réaliser des renvois d'eau.



Avant et après travaux – Photo M-Inocencio

La randonnée empruntant un linéaire important en milieu boisé, il a été fait le choix de procéder à des **ouvertures sur les puys alentours** le plus régulièrement possible. L'ouverture sur la partie sud du puy de Côme permet de répondre à cet objectif mais aussi à l'attente des propriétaires.

Deux hectares de végétation ont été coupés permettant non seulement de découvrir le puy de Côme mais aussi à l'avenir d'y faire pâturer des animaux. Des grands arbres ont été conservés pour faire de l'ombre au troupeau et des secteurs de végétation ont été conservés pour préserver la plante hôte d'une espèce protégée de papillons, le semi-apollo.

A l'avancement du chantier, il a été procédé à un avenant de travaux pour mettre à jour les modifications de quantités liées à l'effectivité du terrain mais aussi et surtout pour améliorer la qualité fourragère de la future pâture.



Exemple de mise en valeur d'un point de vue sur le puy de Côme - photos prises en novembre 2022 et juin 2023



La nouvelle plaine de Côme – côté nord avant et après travaux @MI



La nouvelle plaine de Côme – côté sud @MI

Pour fermer l'accès au sommet du site et traiter les figures d'érosion, un portail a été mis en place au départ du chemin montant au sommet. De part et d'autre, de la ganivelle complète le dispositif pour dissuader les montées au sommet.

Au sommet, les figures d'érosion sont comblées avec des boudins de coco sur lesquels des graines d'un mélange adapté au site ont été semés.



Le traitement d'une figure d'érosion au sommet – avant, pendant et après travaux @MI

Sur le flanc sud du puy, ce sont de lourdes opérations de travaux pour limiter l'érosion qui ont été mises en œuvre. Sur le flanc sud, un sentier s'est formé après le passage répété de visiteurs désirant rejoindre le sommet. Ce chemin s'est progressivement érodé et s'était transformée en une ravine considérablement élargie au fil des années du fait du ruissellement des eaux d'orages (érosion hydraulique). La quantité de sol perdu était ainsi estimée entre 600 à 800 m<sup>3</sup>. Les dimensions de la ravine étaient les suivantes : 3 m de large et 1,80 à 2 m de profondeur sur plus de 200 m de long.

Les techniques mises en œuvre sont issues du génie écologique et végétal avec le réemploi des matières premières issues du site dont les branchages de noisetiers (matelas et fagots) et la réalisation de seuils en piquets de bois pour limiter les glissements de terrain et freiner les écoulements en assurant le piégeage de substrat à l'arrière.

Aujourd'hui, l'impact visuel est forcément important notamment depuis le puy de Dôme mais sous 3 à 5 années, il restera très faible.



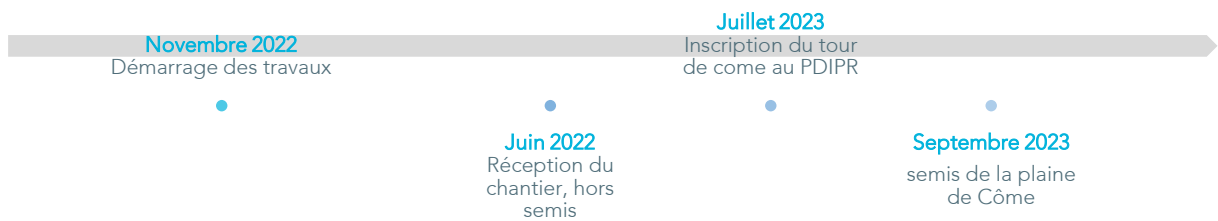
Afin de proposer un tour de Côme sur les sentiers communaux : depuis la fermeture du sommet du puy de Côme en 2003, de nombreux sentiers sont utilisés par les randonneurs locaux ou en itinérances à pied via les GR4 – 441, la boucle des dômes ou en vélo via la grande traversée du Massif Central. L'ancien sentier de petite randonnée reste emprunté. Dans le cadre de la conception du nouveau tracé du Tour de Côme, il a été privilégié l'utilisation des sentiers communaux pour faciliter l'obtention des autorisations de passage.

C'est ainsi que sur une partie du tracé, de vieux chemins ont fait l'objet de petits travaux de débroussaillage et sont équipés dorénavant d'un jalonnement par une signalétique simple ou la mise en place d'anciennes charbonnières. Les anciens sentiers ont été refermés à l'aide de branchages (fascine de blocage).

Les tracés des itinéraires existants ont été modifiés en conséquence.



Jalonnement du nouveau sentier et fermeture des anciens chemins @MI



**Maître Ouvrage mandataire :** Département 63

**Maître d'ouvrage :** association de propriétaires du puy de Côme

**Suivi :** Équipe Mutualisée de Gestion et de Préservation

**Maître d'œuvre :** A3 Paysage / Crexeco

**Entreprises :** groupement STE / SYSTEAU

**Partenaires techniques :** Département 63, DREAL – inspection des sites, DDT 63, Commune de Ceysat, Associations de propriétaires

**Budget :**

Maitrise d'œuvre : 40 738,80 euros TTC

Travaux : 393 720,49 euros TTC

**Financements :**

Département du Puy-de-Dôme 20 %

FEDER 60 %

CPER 20 %



## Puy de Côme : création d'un stationnement à proximité des prés de Côme (Saint-Ours-les-Roches)

En complément des travaux de préservation et de valorisation du puy de Côme, il est prévu de créer un **stationnement** sur une parcelle acquise par le Département en 2019. Suite aux procédures administratives réalisées en 2022, l'année 2023 a été marquée par le lancement de la maîtrise d'œuvre. Le Département du Puy-de-Dôme, maître d'ouvrage de l'opération, a validé le projet dans sa phase PRO en début d'été ce qui a ainsi permis de déposer le permis d'aménager le 30 juin 2023.



Emplacement du futur stationnement à proximité du puy de Côme



Plan du futur stationnement

En parallèle du dépôt du permis d'aménager, il a été fait une demande de diagnostic archéologique préventif.

Le 17 décembre 2022, le marché de maîtrise d'œuvre a été notifié au groupement A3 paysage/ Crereco / Euclid pour un montant de 32 292,80 euros TTC.

L'année 2024 devrait permettre la réalisation du diagnostic archéologique préventif au printemps et, en l'absence de fouilles archéologiques, la passation des contrats de travaux durant l'été et le démarrage des travaux en fin d'été. Les travaux d'une durée de 5 mois environ déborderont sur l'année 2025.

**Maître Ouvrage :** Département 63  
**Suivi :** Équipe Mutualisée de Gestion et de Préservation  
**Maître d'œuvre :** A3 Paysage / Crereco  
**Partenaires techniques :** Département 63, DREAL – inspection des sites, DDT 63, Commune de Ceysnat, Associations de propriétaires  
**Budget de Maitrise d'œuvre :** 32 292,80 euros TTC  
**Financements :** Département du Puy-de-Dôme



## Puy de Pariou : création d'un complément d'escalier (Orcines)

Du fait de son caractère iconique, le puy de Pariou est le deuxième site le plus fréquenté après le puy de Dôme. Propriété du Groupement d'Intérêts Economiques composé de propriétaires privés, il a fait l'objet de plusieurs tranche de travaux dont la plus récente a permis notamment de cicatiser le sentier de descente dans le cratère.



Cicatisation du sentier de descente dans le cratère  
– mai 2022



Cicatisation du cratère – juin 2023

Lors de la première tranche de travaux réalisé en 2006 ayant permis de sécuriser l'accès au sommet par la mise en place d'un escalier hors sol en bois, un passage avait été laissé volontairement sans aménagement pour permettre le passage des brebis. Cette zone d'environ 36 m de long est restée non revêtue depuis.

Avec le retour d'expérience, il s'avère que les brebis utilisent très bien l'escalier lorsqu'elles pâturent le site et qu'elles ne privilégient pas l'accès qui leur était dédié. Cependant, le passage répété des randonneurs sur la section non aménagée a participé à son érosion et, malgré plusieurs interventions de renforcement et d'apports de matériaux, cette érosion se poursuit. Aujourd'hui, une marche importante s'est créée à l'extrémité nord de cette portion et, en l'absence de matériaux c'est la structure du chemin qui est mise à jour.





Photos illustrant l'érosion en cours sur la section non aménagée @ M-Inocencio

En juin 2023, une consultation a été lancée pour retenir une entreprise de travaux afin de créer le complément d'escalier nécessaire. L'entreprise a été retenue après une phase de négociation en novembre. Les travaux seront réalisés durant l'hiver 2023/2024 sur une durée de 2 à 3 semaines.



## Puy de Chaumont : entretien et mise en œuvre des engagements (Chanat la Mouteyre et Saint-Ours-les-Roches)

Le puy de Chaumont a fait l'objet en avril 2017, d'une convention d'objectifs signée entre l'Etat, le Syndicat Mixte de Gestion Forestière Volvic Sources et Volcans, l'Office National des Forêts et le Département. Cet accord a défini les modalités de mise en œuvre d'un projet expérimental d'exploitation sylvicole ayant conduit au défrichement du cratère sur une surface de 1,4 ha en 2018 substituant ainsi une prairie aux résineux sur le sommet du puy. La convention pluriannuelle pour la concession de l'entretien du terrain accorde au Département les autorisations nécessaires pour l'entretien du site et la responsabilité financière de mise en œuvre de la compensation forestière suite au défrichement.

Concernant l'entretien du cratère, comme en 2022, il a été réalisé grâce aux brebis du troupeau mobile de la Chaîne des puy composés cette année de 70 brebis de race Rava. Le pâturage s'est déroulé sur 10 jours sur la seconde quinzaine de juin. Un complément d'entretien par broyage pourrait être mis en œuvre d'ici la fin de l'hiver pour continuer à améliorer la qualité de la ressource.

Concernant la compensation forestière, les travaux ont été lancés en novembre par le service opérationnel du Département sur la parcelle située au lieu-dit La Gravière (ZH16 - commune de Saint Ours-les-Roches). Ils se poursuivront sur l'ensemble de l'hiver. L'ensemble du matériel nécessaire à cette plantation a été acheté par le Département. Lors de cette opération, 5 770 plants forestiers seront mis en œuvre (3 400 plants de résineux et 2 370 plants de feuillus). A noter que cette opération permettra de tester des protections de plants en bambou sur 420 feuillus en lieu et place des protections plastiques.

**M. Ouvrage :** Département 63

**M. Œuvre et suivi :** Équipe Mutualisée de Gestion et de Préservation

**Partenaires techniques :**

- . Département du Puy-de-Dôme
- . SMGF Volvic Source et Volcans
- . Office National des Forêts
- . DREAL-inspection des sites
- . DDT du Puy-de-Dôme
- . Communes de Saint-Ours-les-Roches et Chanat-la-Mouteyre

**Budget :**

Fournitures : 24 870,96 euros TTC

**Assistance à maîtrise**

**d'ouvrage :** 3 872,4 euros TTC

**Financement :** Département du Puy-De-Dôme

**Décembre 2022**

Broyage des genêts

**Novembre 2023**

Démarrage des travaux de plantations

**Juin 2023,** pâturage des brebis du troupeau mobile de la Chaîne de puy



## Puys de Charmont, La Rodde et de Combegrasse : projet « Aydat et ses puys » (Aydat)

En 2019, le Syndicat Mixte de Gestion Forestière d'Aydat a commandé une étude paysagère et environnementale en vue de la mise en valeur sylvicole, pastorale et paysagère des puys de Charmont, Combegrasse, la Rodde et Boursoux. Cette étude correspondait à sa volonté de valoriser le patrimoine forestier, de révéler les formes géologiques et de donner à découvrir cet héritage patrimonial. L'étude a défini des objectifs à atteindre vis-à-vis de chaque puy, à savoir :

- > **puy de Charmont** : confirmer la vocation et la qualité forestière mais aussi faire évoluer et conduire l'exploitation sylvicole de façon à faciliter la lisibilité extérieure de son égueulement
- > **puy de la Rodde** : confirmer les vocations sylvicoles, pastorale et d'accueil du public, mais aussi révéler les formes du cratère en étudiant la possibilité d'une pâture et faciliter la lisibilité de son égueulement
- > **puy de La Combegrasse** : affirmer la vocation pastorale et touristique.

Sous l'impulsion du Président du Syndicat Mixte de Gestion Forestière, maître d'ouvrage, trois groupes de travail traitant de la sylviculture, du pastoralisme ainsi que des cheminements et des usages se sont rencontrés à différentes périodes afin de formaliser des propositions de mise en application du programme opérationnel.



Mise en valeur de l'égueulement de puy de La Rodde

Le programme opérationnel prévoit ainsi :

- > **l'ouverture du sommet du puy de La Rodde** sur 6,6 ha environ pour la mise en place d'un pastoralisme à milieu semi – boisé, l'ouverture de points de vue, la coupe des petits arbres dans le cadre d'un chantier école et la coupe des plus gros par une entreprise forestière,
- > **l'amélioration de la lisibilité de l'égueulement du puy de La Rodde et de Charmont** prévue via le prélèvement des résineux ; Les prélèvements se feront sur la parcelle entière de Charmont en 3 fois espacés de 8 années et par parquets sur le puy de La Rodde,
- > **la proposition d'un sentier de randonnée au départ du lac d'Aydat** et cheminant sur ou à proximité des 3 puys.

En début d'année 2023 le dossier de demande de défrichement pour le sommet du puy de La Rodde a été finalisé puis déposé auprès des services de l'Etat. L'autorisation a été délivrée en début de printemps et a par la suite permis de se consacrer à la mise en place des premiers travaux de réouverture sur le sommet de la Rodde et de mise en valeur de l'égueulement du cratère.

Un groupe de travail dédié au suivi des travaux et un autre à la communication ont fait suite à ceux créés lors de la phase de conception du projet.

L'ensemble a permis de démarrer les travaux début octobre. C'est ainsi que du 9 au 11 octobre 2023, une vingtaine d'élèves du lycée de Montmorillon (Vienne) sont intervenus sur le site pour procéder à la coupe des plus petits arbres dans le cadre d'un chantier école.

## Le programme "Aydat et ses puys" lancé au puy de la Rodde grâce à un chantier-école

Le programme "Aydat et ses puys" a été lancé ce mercredi au sommet de la Rodde, à Aydat. L'objectif est de mettre en valeur le cratère du puy, ouvrir le sommet et le mettre à disposition de pâturage tout en œuvrant pour le tourisme.



De Valentin Barteveian

Jeudi 12 octobre 2023 à 11:11

Par France Bleu Pays d'Auvergne



Un lycéen de la filière gestion des milieux naturels et de la faune en pleine action de coupe de bois. © Radio France - Valentin Barteveian

En 2024, les travaux de coupe se poursuivront pour finaliser la mise en valeur du sommet du puy de La Rodde à l'automne. Les premières coupes de mises en valeur de l'égueuelement des puys devraient aussi être réalisées.

Enfin, l'objectif est d'inscrire au plan d'itinéraire de petite randonnée le nouveau circuit de randonnée une fois les petits aménagements réalisés sur Combegrasse pour limiter l'érosion du cheminement actuel

**Février 2023**  
Dépôt de la demande d'autorisation de défrichement

**Avril 2023**  
Réunion du groupe de travail communication

**Octobre 2023**  
Premiers travaux de coupe

**Juin 2023**  
Première réunion du groupe de suivi des travaux

**Maître Ouvrage :** Syndicat mixte de Gestion forestière de la commune d'Aydat (SMGF)  
**Suivi :** Équipe Mutualisée de Gestion et de Préservation  
**Partenaires techniques :** Département 63, ONF, DREAL – inspection des sites, DDT 63, Commune d'Aydat, SMGF  
**Financements :**

SMGF 100 000 euros  
ETAT (DSIL) 50 000 euros  
FONDATION Chaîne des Puys – faille de Limagne : 50 000 euros  
Département du Puy-de-Dôme : 16 000 euros  
Commune Aydat : 5 000 euros



## Puy de Dôme : maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de cheminements et travaux connexes au sommet du puy de Dôme.

Depuis 2008, le site est labellisé Grand Site de France. Ce label vient couronner l'ensemble des investissements réalisés par le Département lors de l'Opération Grand Site menée en 3 volets depuis la fin des années 1990. Dans le cadre de la mise en œuvre du premier volet, un schéma directeur des cheminements avait été réalisé pour limiter les cheminements sauvages et ainsi pouvoir aiguiller les visiteurs sur des sentiers identifiés. Ce document avait alors permis de déterminer les linéaires de cheminements à effacer de ceux à conserver et de préciser la technique de traitement à utiliser.

**L'objectif de cette opération était de participer à la préservation du site en proposant des cheminements confortables et surtout présentant les caractéristiques technique permettant leur tenue dans le temps vis-vis de la forte fréquentation et des conditions climatiques particulières.**

A l'époque, le choix s'est rapidement orienté sur la mise en œuvre de béton désactivé comme seul et unique technique permettant de répondre à l'ensemble des problématiques ; s'en sont suivies plusieurs tranches de travaux entre 2005 et 2009 qui ont parfois nécessité des petites modifications du schéma directeur initial.

La dernière phase de valorisation du Temple de Mercure arrivant à son terme, il était donc primordial d'étudier et d'accompagner la mise en place de la dernière opération de travaux concourant à la finalisation des sentiers piétonniers et autres voies sur ce site d'exception.

Le projet soumis à maîtrise d'œuvre comportait **une tranche ferme** et **une tranche optionnelle**.

La tranche ferme consiste en :

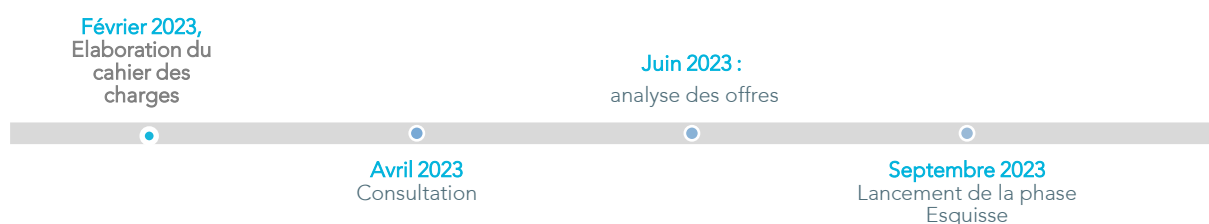
- > le traitement en béton désactivé du chemin qui relie la salle de pique-nique à l'espace muséographique du temple de Mercure sur une surface de l'ordre de 1 300 m<sup>2</sup> représentant un linéaire de 255 m environ,
- > la réflexion sur le devenir du chemin existant entre la stèle dédié à E RENAUX et le grand escalier menant au Temple de Mercure sur une surface de l'ordre de 360 m<sup>2</sup> représentant un linéaire de 120 m environ. Ce cheminement avait été créé pour remédier à l'interruption de circulation dans le Temple pendant les travaux
- > suivant la décision prise concernant le cheminement précédent réétudier la circulation piétonne autour de la salle de pique-nique pour optimiser l'accès à l'espace muséographique du temple de Mercure,
- > l'amélioration de l'accessibilité des chercheurs à la station de mesure,
- > l'étude d'implantation et/ou la conception des tables pédagogiques (3 à 4) destinées à agrémenter la visite autour du temple de Mercure.



**La tranche optionnelle** comprend la reprise de la chaussée existante jusqu'à l'entrée des bâtiments du centre interministériel. Cette section représente environ 300 mètres linéaires avec une largeur de chaussée de 5,2 mètres de large et un accotement piétonniers de 1,5 m de large environ. En tête de talus, il y a un garde-corps en bois. Il est question de supprimer l'accotement et de reprendre le système de collecte des eaux pluviales tout en permettant une optimisation de la circulation piétonne sur ce secteur.

L'année 2023 a permis de retenir un maître d'œuvre dans le cadre d'un marché subséquent à un accord cadre passé par le Département pour l'ensemble de ces opérations de maîtrise d'œuvre. C'est le groupement GEOVAL/ MTA qui a été retenu pour la mise en œuvre de cette mission.

La phase d'esquisse a démarré à l'automne suite à l'affermissement de la tranche optionnelle. Il faudra sans doute attendre la fin d'année 2024, voire le début de l'année 2025, pour la mise en œuvre des travaux du fait des contraintes administratives importantes liées à la spécificités de ce site.



**M. Ouvrage :** Conseil Départemental  
**Suivi :** Conseil Départemental  
**Partenaires techniques :** Département 63, DREAL – inspection des sites, DDT 63,  
**Financements :** Département du Puy-de-Dôme : 58 620 euros

## ||||| Puy des Gouttes

### 1) Travaux d'entretien des habitats d'intérêts communautaires

Le Puy des Gouttes et sa plaine constituent une des entités du site Natura 2000 de la Chaîne des Puys classée pour ses habitats d'intérêt communautaire que sont les landes et pelouses sèches. Ce sont également des habitats agro-pastoraux qui sont utilisés par un éleveur ovin qui a repris depuis deux ans ces espaces pour faire pâturer ses moutons de race Rava (race locale des Monts Dômes).

En début d'année 2023, l'agriculteur a sollicité l'animatrice Natura 2000 pour réaliser un broyage des pousses de genêts à balais et des pins qui se développent sur certaines zones. En effet, après une diminution de l'activité agricole sur ces parcelles, la dynamique de la végétation a repris son cours et les milieux ont commencé à se fermer.

Une visite de terrain avec l'agriculteur, un garde nature et l'animatrice Natura 2000 a été réalisée au printemps. Il a été ensuite proposé à l'agriculteur de réaliser avec l'équipe mutualisée un chantier permettant une intervention manuelle sur les pousses de pins qui sont dispersées au milieu des habitats d'intérêt communautaire (landes à callune et à genévriers).

Cette intervention ponctuelle permet de préserver les habitats en sélectionnant les espèces à éliminer et de maintenir les zones ouvertes. Une intervention mécanique sur la zone à genêt à balais sera réalisée par l'agriculteur en concertation avec l'animatrice Natura 2000 pour veiller au respect des périodes de sensibilité de la faune.

Les objectifs de ces interventions sont doubles :

- > maintenir les espaces ouverts pour conserver une activité agricole pérenne
- > préserver les habitats d'intérêt communautaire au titre de Natura 2000.

Pour atteindre ces objectifs, un chantier a été réalisé en novembre 2023 avec l'agriculteur, les gardes nature du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne et l'animatrice Natura 2000.



Situation avant-après sur une des zones du chantier @ N. Pradal

## 2/ Entretien des sites

L'entretien des sites comprend essentiellement l'entretien des chemins de randonnées, ainsi que le remplacement de la signalétique ou des divers mobiliers ou aménagements existants sur les sites. Elle est conduite essentiellement par les gardes-nature mais peut sur certaines tâches spécifiques être aussi réalisée par les agents du Département (agents d'entretien du site du puy de Dôme ou par les agents de la direction des routes).

### ENTRETIEN ET AMENAGEMENT DES CHEMINEMENTS DU SITE

Les gardes nature de l'équipe mutualisée de gestion ont pour mission l'entretien pluriannuel de certains chemins de randonnées particulièrement fréquentés.

Sur la plupart de ces sentiers de randonnées, les gardes nature entretiennent la signalétique notamment en lien avec les bonnes pratiques (chiens en laisse, interdictions des feux...)



### Chantier - Renvois d'eau – Printemps et automne

Chaque année au printemps et à l'automne, nous entretenons les renvois d'eau avec l'équipe du département sur les Puys et chemin suivants :

- > Puy de Cliersou
- > Chemin des Gravouses : l'entretien des renvois d'eau avec reprise des ravines a été réalisé à l'automne par le service des routes du Département
- > Puy de Vichatel
- > Puy de Jumes et Puy de Coquille
- > Puy de la Vache et Puy de Lassolas
- > Chemin des chèvres : l'entretien des renvois d'eau a été effectué cet automne par les agents d'entretien du site du puy de Dôme
- > Puy de Pariou : au printemps et à l'automne par agent d'entretien du site du puy de Dôme



## Chantier - Puy de Pariou – Passerelle - Escalier sud

En mars 2023, les gardes-nature ont changé la passerelle principale menant au sommet du Puy de Pariou. En effet, celle-ci était devenue dangereuse pour les milliers de visiteurs venant sur le site. Le chantier a duré quinze jours avec la mise en place d'une structure métallique pour l'assise, d'un nouveau platelage et de nouvelles rambarde afin de sécuriser l'accès sud du Puy de Pariou.



←← Chantier Passerelle Pariou – Assise métallique



←← Chantier Passerelle Pariou terminé



## Chantier - Elagage - Juillet – Août

Tout au long de la période estivale, les gardes nature ont réalisé un entretien régulier (élagage) des sentiers balisés en zone centrale :

- > aux abords de l'escalier menant au sommet du Puy de Pariou
- > au niveau de la Cime de la Plaine le long du GR 441
- > le long du sentier (GR 441) qui mène au Puy de Jumes et au Puy de Coquilles
- > le chemin d'accès aux grottes du Puy de Sarcoui
- > le chemin d'accès aux Puy des Goules



## Chantier – Puy de Cliersou – Octobre

Suite à l'affaissement d'un virage sur le sentier sommital du Puy de Cliersou, les gardes nature ont effectué différents type de travaux afin de consolider celui-ci.

- > Mise à niveau du sentier
- > Mise en place de boudins coco afin de consolider le virage
- > Remise en place des scories



Chantier – Puy de Cliersou – Avant travaux



Chantier – Puy de Cliersou – Après travaux



# PASTORALISME et NATURA 2000

La Chaîne des Puy - faille de Limagne est un territoire sur lequel l'activité agricole et notamment pastorale est prépondérante. Le pastoralisme a de tout temps façonné les paysages en valorisant des ressources naturelles et en entretenant les milieux. Cette activité économique essentielle pour le territoire est soumise à des difficultés notamment économiques (valorisation des produits, écoulement des stocks de laine) et environnementales (prise en compte des enjeux de biodiversité dans les pratiques).

L'équipe mutualisée de gestion accompagne les agriculteurs et les estives collectives du territoire qui en font la demande pour les aider à maintenir une viabilité économique tout en ayant des pratiques compatibles avec les enjeux environnementaux. Cet accompagnement s'est notamment axé, cette année, sur la contractualisation des mesures agro-environnementales et climatiques dans le cadre de la nouvelle programmation de la politique agricole commune.

## ACCOMPAGNEMENT DES ESTIVES COLLECTIVES DE LA CHAÎNE DES PUY



### Contractualisation des MAEC pour les estives collectives

Dans le cadre de la Politique Agricole Commune (PAC), les agriculteurs peuvent bénéficier d'aides pour le maintien ou l'amélioration des pratiques agricoles prenant en compte l'environnement. En 2022, le Syndicat mixte du Parc a déposé un Projet Agro-Environnementales et Climatiques (PAEC) auprès de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) permettant d'ouvrir des aides pour les estives collectives. Le périmètre du PAEC sur le territoire de la Chaîne des Puy – faille de Limagne est celui du site Natura 2000 « Chaîne des puy » (FR 830 1052) et des estives collectives attenantes.

Sur la base de ce périmètre, 4 estives collectives ont été contactées pour évoquer la possibilité de contractualiser des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) sur la période 2023-2027. **Ces mesures ont pour objectif d'accompagner le changement de pratiques agricoles pour répondre à des enjeux environnementaux identifiés et/ou de maintenir des pratiques favorables sources d'aménités environnementales là où il existe un risque de disparition ou d'évolution vers des pratiques moins vertueuses.**

Les estives collectives ont alors été rencontrées en avril et mai 2023 pour identifier les enjeux présents et présenter les mesures pouvant être contractualisées. Cette année, trois mesures étaient ouvertes :

- > la mesure « surfaces herbagères et pastorales » (PRA1) qui a pour objectif de préserver la durabilité et l'équilibre agro écologique des prairies permanentes à flore diversifiée.
- > la mesure « amélioration de la gestion des surfaces herbagères et pastorales par le pâturage » (PRA3) qui a pour objectif de maintenir un équilibre sur des espaces pastoraux présentant des risques de fermeture des milieux ou qui peuvent être soumis à une surexploitation.
- > la mesure « maintien de l'ouverture des milieux – amélioration de la gestion par le pâturage » (OUV2) qui a pour objectif de maintenir l'ouverture sur des parcelles dont la dynamique d'embroussaillage est défavorable à la biodiversité.

Les agriculteurs ont ensuite engagé les parcelles lors de leur déclaration PAC en mai 2023. Des diagnostics de terrain avec les agriculteurs ont été réalisés sur les mois de juin à août afin de déterminer les contenus précis des plan de gestion qui devront être mis en œuvre durant les 5 années de la programmation.

- > **Estive de Saint-Aubin** : les agriculteurs ont engagé la totalité de la surface de l'estive soit 211 ha en PRA3. La mise en place de cette mesure permettra d'améliorer à la fois la gestion pastorale et la gestion du troupeau notamment par la création de point d'eau et éventuellement par la création de sous-parcs. Elle favorisera également le maintien dans un bon état de conservation des milieux à enjeux environnementaux (Natura 2000).

- > **Estive de Montmeyre** : les agriculteurs ont choisi d'engager 50 ha soit 63 % de l'estive collective en OUV2. La mise en place de cette mesure vise à contenir les dynamiques d'expansion de la fougère aigle et du genêt à balais pour maintenir des milieux ouverts et les habitats et espèces d'intérêt communautaire.
- > **Estive de Récoleine** : les agriculteurs de cette estive mixte bovine et ovine ont fait le choix d'engager 25 ha (14 % de la surface totale) en PRA3 et 46 ha (27 % de la surface totale) en OUV2. La mise en place de ces deux mesures vise à contenir les dynamiques des arbustes, et à compléter les actions mises en œuvre dans le cadre du plan partagé de gestion, tout en améliorant les gestions pastorales sur les deux estives (ovine et bovine). Elles favoriseront également le maintien dans un bon état de conservation des habitats à enjeux environnementaux (Natura 2000).
- > **Estive d'Orcines** : les agriculteurs de cette estive mixte bovine et ovine ont également choisi de contractualiser la mesure PRA3 sur la totalité de la surface de l'estive (469 ha). La mise en place de cette mesure permettra d'améliorer à la fois la gestion pastorale en essayant d'adapter la conduite et la gestion du troupeau, tout en prenant compte les contraintes, pour atteindre des résultats de consommation de la végétation permettant de favoriser le maintien dans un bon état de conservation des habitats (enjeux Natura 2000).

Les estives collectives de la Chaîne des Puys ont engagé une grande partie de leur surface pour un montant d'environ 290 000 euros sur 5 ans.

**Perspectives 2024** : un nouveau PAEC a été déposé auprès de la DRAAF en septembre 2023 afin de pouvoir proposer une contractualisation aux agriculteurs individuels présent sur le territoire du PAEC « Chaîne des Puys ». L'objectif est de contacter les 16 agriculteurs individuels présents sur ce territoire en 2024, si le projet de PAEC est retenu lors de la Commission Régionale Agro-Environnementale et Climatique (CRAEC).

**Suivi** : Équipe Mutualisée de Gestion et de Préservation  
**Partenaires techniques** : Auvergne estives  
**Financements** : Etat + FEADER pour un budget maximum de 350 250 euros en 2023



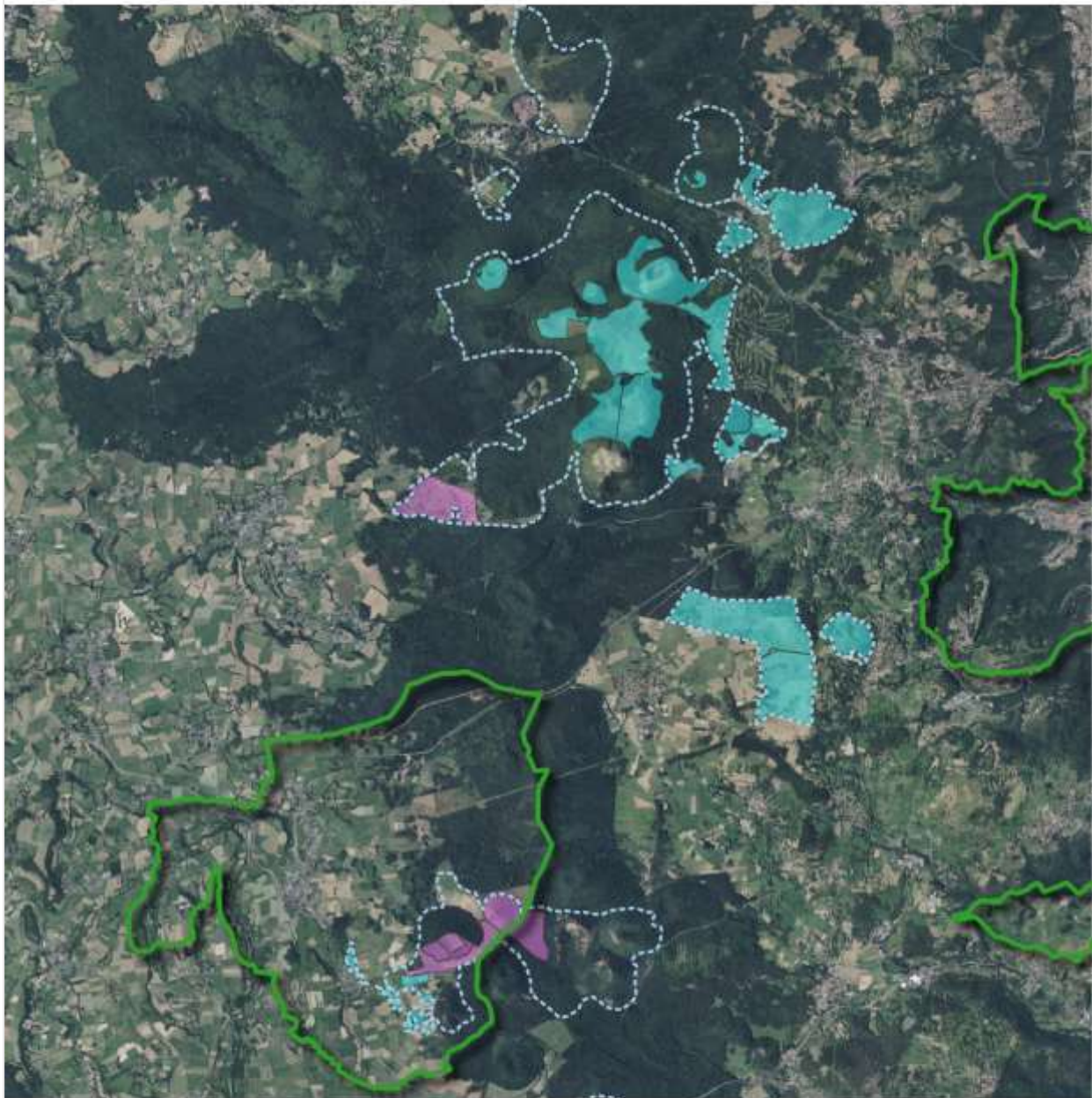
Diagnostic de terrain sur l'estive de Montmeyre le 29 juillet 2023 © N. Pradal EMG SMPNRVA



Diagnostic de terrain sur l'estive de Récoleine le 31 mai 2023 © N. Pradal EMG SMPNRVA



## PAEC Chaîne des Puy - Contractualisation 2023 MAEC estives collectives



### Légende

- PAEC Chaîne des Puy
- PNR Volcans d'Auvergne
- MAEC engagées
  - OUV2
  - PRA3



0 2,5 5 km

Fond de carte : Scan\_Topo 2019 ©IGN  
Source : SMPNRVA  
Réalisation : SMPNRVA - NP - juin 2023



Cartographie de la contractualisation MAEC 2023 en Chaîne des Puy



## Un accompagnement personnalisé de l'estive d'Orcines

La zone centrale de la Chaîne des Puy est pâturée par des troupeaux ovins et bovins, notamment par ceux de l'estive d'Orcines. Cette estive collective a interpellé l'équipe mutualisée, au printemps 2023, au sujet d'incompréhensions entre leurs attentes et celles du Parc des Volcans d'Auvergne.

Cette zone très fréquentée en période estivale présente des enjeux de biodiversité importants liés notamment à l'activité agricole. Le pastoralisme est l'un des éléments participant au maintien du bon état de conservation des habitats d'intérêt communautaire (Natura 2000). La conduite du troupeau par les bergers sur cette estive est relativement difficile : la fréquentation, la forme des édifices volcaniques peuvent compliquer la mise en œuvre des préconisations proposées par le Syndicat mixte du Parc aux éleveurs et bergers et ainsi créer des incompréhensions.

Le Syndicat mixte du Parc souhaite travailler dans un climat de confiance et en co-construction avec l'ensemble des acteurs. Plusieurs réunions se sont alors tenues durant l'année 2023 afin de lever les incompréhensions et de trouver des compromis. Elles avaient pour sujets les thématiques suivantes :

- > la mise en place des arrêtés préfectoraux de protection des habitats naturels (APPHN) sur les Puy de Côme et de Pariou, dans le cadre de la stratégie nationale pour les aires protégées (SNAP 2023)
- > la gestion du pâturage et la prise en compte des enjeux environnementaux
- > la possibilité d'intervenir mécaniquement sur les landes à callune, les lisières et les zones de noisetiers
- > la gestion des zones à fougère aigle

Les différentes réunions ont regroupé selon les thématiques abordées : les éleveurs, bergers, propriétaires, les agents du Syndicat mixte du Parc, ceux du Département du Puy-de-Dôme, les services de l'Etat et des enseignants-chercheurs de VetAgro Sup.

Les discussions réalisées durant l'année ont abouti à un compromis en octobre. Celui-ci acte le test, dans les prochaines années, de pratiques et d'interventions pouvant répondre aux attentes des éleveurs en termes de besoin en ressources fourragères et à celles de conservation du bon état écologique des zones pâturées. Les actions proposées durant cette réunion feront l'objet de suivis permettant d'évaluer l'atteinte ou non des objectifs énoncés.

Une partie des interventions sur la lande à callune, les fougères et les lisières pourront être mises en œuvre dès 2024. D'autres feront l'objet de demandes d'autorisation auprès des services de l'Etat durant l'année 2024.

En parallèle de ces discussions, comme chaque année, un soutien aux deux bergers de l'estive d'Orcines a été apporté par les gardes nature du Syndicat mixte du Parc pour les aider dans leur gestion quotidienne du fait de la forte fréquentation des sites (empêcher le dérangement du troupeau, veiller à la tenue en laisse des chiens...).



## Accompagnement de deux estives de Ceysnat pour la création d'une adduction d'eau pour les troupeaux

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan de gestion du site du puy de Dôme, labellisé Grand Site de France, les services du Département ont œuvré aux côtés des habitants de Ceysnat pour la création d'associations syndicales libres sur le territoire de la commune.

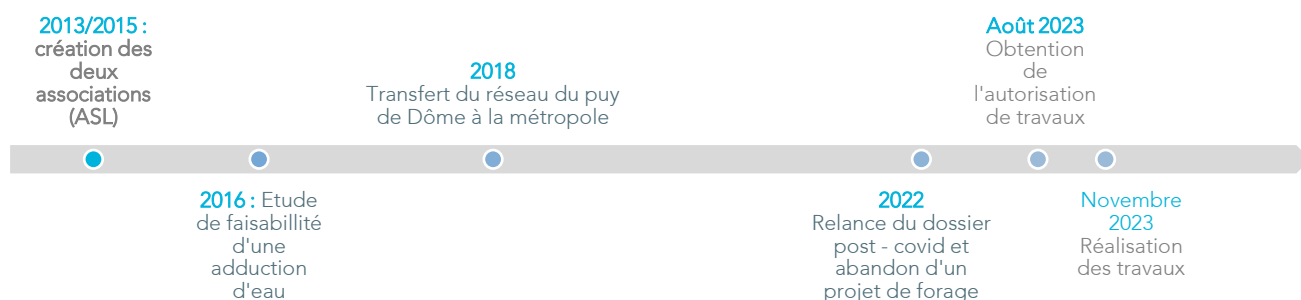
Depuis, l'engagement du Département s'est prolongé avec la réalisation de l'étude de la faisabilité d'un raccordement en eau potable des estives existantes sur les parcelles des associations, puis avec le financement de ce projet de territoire en lien avec le pastoralisme et le maintien des paysages ouverts à proximité immédiate des puy de Dôme et de Côme.

Les associations se sont entendues pour mener conjointement les travaux d'eau et ont associé l'équipe mutualisée pour leur apporter l'aide à la constitution des dossiers administratifs nécessaires pour démarrer les travaux. L'autorisation de travaux a été délivrée en août et les travaux ont démarré fin octobre. L'ensemble de l'opération a été réceptionné le 1<sup>er</sup> décembre.

Ces travaux, réalisés par une entreprise de la commune, faciliteront désormais le travail des éleveurs et la gestion des estives tout en renforçant l'attractivité de ce territoire. Dans la Chaîne des Puys, si la vocation des estives est avant tout agricole, elles permettent aussi de maintenir la lisibilité des formes volcaniques.



Les travaux en cours de réalisation - novembre 2023



**Maîtrise d'ouvrage :** associations syndicales libres des puys de Dôme et de Côme  
**Suivi technique :** Équipe Mutualisée de Gestion et de Préservation  
**Partenaire :** DREAL  
**Budget** 40 000 euros TTC  
**Partenaires financiers :**  
 Département (80 %)  
 Fondation Chaîne des puys – faille de Limagne (20%)



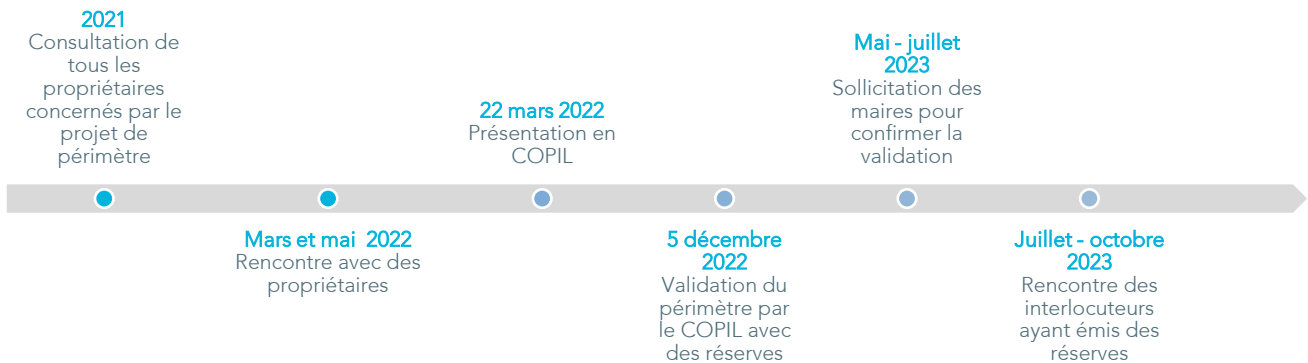
## Un nouveau périmètre pour le site Natura 2000 de la Chaîne des Puys

Le site Natura 2000 de la Chaîne des Puys a été désigné pour la première fois en 2004. Le périmètre initial et actuel couvre 2041 ha sur 8 communes. Dans le cadre de la révision du document d'objectif (Docob) du site, a été étudiée la possibilité de modifier ce périmètre afin de prendre en compte des habitats d'intérêt communautaire identifiés en périphérie du site, d'ajuster le périmètre aux limites cadastrales, aux chemins et aux parcelles de gestion permettant une meilleure lisibilité et compréhension de ce périmètre.

Cette réflexion a fait l'objet d'une consultation dès 2021 avec un envoi de courriers à l'ensemble des propriétaires concernés par la révision du périmètre. En 2022 et suite aux demandes de compléments d'informations des réunions ont été organisées avec certains propriétaires. Le projet a été présenté une première fois en comité de pilotage du site Natura 2000 « Chaîne des Puys » en mars 2022, puis validé en décembre 2022 par le comité de pilotage avec quelques réserves. En 2023 des réunions ont été organisées pour essayer de lever les réserves identifiées précédemment.

Ces réunions de consultation ont permis d'affiner le périmètre afin d'avoir une acceptation locale.

En 2024, une consultation officielle des communes et EPCI concernées sera réalisée par les services de l'Etat, puis le dossier sera envoyé au ministère pour transmission à la commission européenne.



## REFLEXION SUR LA MISE EN PLACE D'UNE FORMATION DE BERGER A L'ECHELLE DU MASSIF CENTRAL

Le pastoralisme est une activité prépondérante du Massif central, elle est source de richesses économiques paysagères et en termes de biodiversité. Le maintien de cette activité agricole extensive dépend de la présence d'un berger sur la période d'estive. Le rôle du berger est essentiel pour garantir une bonne conduite du troupeau, en assurer la surveillance, veiller à la bonne santé des brebis et réaliser un pâturage respectueux des milieux.

Aujourd'hui des formations de bergers existent principalement dans les Pyrénées et dans les Alpes. La haute montagne revêt des caractéristiques et des contraintes différentes de celles présentes dans le Massif central : fréquentation importante de certaines zones, conciliation des usages avec les autres usagers de ces espaces, fragilité des milieux, ou encore des contraintes liées à la forme des montagnes (relief, petites surfaces, mosaïque de milieux). Or pour former à ce métier complexe qui dépend du territoire dans lequel il se pratique, les formations de berger pyrénéennes et alpines ne sont pas les plus adaptées.

Ces conditions particulières et l'absence de formation de berger sur le territoire du Massif central entraînent des difficultés pour les estives notamment pour recruter des bergers ou les fidéliser. Ainsi, une réflexion initiée par le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne et le Lycée agricole de Rochefort-Montagne a débuté cette année, rejoints par l'association Auvergne estives, puis la Chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme et le SIDAM. Ces structures travaillent ensemble pour créer une formation de qualité se déroulant sur le territoire qui pourrait attirer des bergers et les fidéliser.

Elle s'appuierait sur un socle commun et proposerait des modules complémentaires portant sur les spécificités du pastoralisme dans le Massif central.

Une première réunion avec l'ensemble des gestionnaires d'estive collective en Auvergne a été organisée en mars 2023. Elle a permis d'identifier les besoins et les attentes des agriculteurs, de présenter la réflexion initiée de mise en œuvre d'une formation de berger à l'échelle du Massif central.

Des entretiens des formations pyrénéennes et alpines ont été réalisés courant 2023 afin d'avoir un retour d'expérience, de connaître leur modèle économique, de leur présenter la réflexion initiée le Parc, le lycée agricole et Auvergne estive.

Une rencontre des partenaires locaux, chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme et SIDAM, a été organisée en septembre 2023 pour présenter l'état de la réflexion et voir dans quelle mesure ces deux organismes souhaitaient participer au projet.

Puis en novembre 2023, une réunion des partenaires du réseau pastoral et de l'ensemble des Parcs du Massif central a été organisée. L'objectif de cette journée était de présenter la réflexion, les besoins et les attentes en Auvergne, mais aussi de voir ceux existant dans les autres territoires du Massif central. Un après-midi organisé sous forme d'ateliers a permis d'échanger sur le contenu de cette formation, la possibilité de mettre en place une formation tournante entre plusieurs centres de formation au sein du territoire, l'envie et la possibilité des différents interlocuteurs à s'investir dans ce projet.



Réunion « Formation Berger » du 30 novembre 2023

Suite à ces réunions, l'objectif est de rechercher des financements pour la mise en œuvre de la formation, finaliser le contenu en lien avec les formations de bergers existantes, trouver les lieux de formations et les formateurs...

**11 mars 2023**

Reunion avec les estives collectives en Auvergne

**14 septembre 2023**

Présentation de la réflexion à l'IPAMAC

**30 novembre 2023**

Réunion avec l'ensemble des acteurs du réseau pastorale et des Parcs du Massif central

**Juin-juillet 2023**

Entretiens avec les formations de bergers des Alpes et des Pyrénées

**28 septembre 2023**

Présentation de la réflexion au SIDAM et la chambre d'agriculture 63



## Préparation d'une journée de formation sur la conciliation des usages à destination des bergers auvergnats

En parallèle de la réflexion sur la mise en place d'une formation de berger, le Lycée agricole de Rochefort-Montagne, le Syndicat mixte du Parc et Auvergne estive ont imaginé proposer des formations courtes, de perfectionnement à destination des bergers. Plusieurs thématiques avaient été identifiées : le soin aux animaux, les chiens de conduite et de protection, la gestion du pâturage et la conciliation des usages.

L'équipe mutualisée avait pour objectif de préparer une formation à la journée sur la conciliation des usages. Après une recherche d'un prestataire sur la médiation et la conciliation et une réflexion sur le contenu de cette journée, la date du 20 juillet 2023 avait été retenue. Cependant, un trop petit nombre de bergers étaient disponibles pour participer à cette journée de formation qui a dû être annulée. Finalement, seule la formation sur la gestion du pâturage a pu se tenir en 2023.

En 2024, la proposition de ces formations aux bergers sera réitérée, en essayant de les organiser en amont de la saison d'estive afin que les bergers soient disponibles.



## Une mobilisation des acteurs au soutien de la "filrière Laine" du Massif central

La laine des brebis est aujourd'hui considérée comme un produit pouvant potentiellement présenter des risques d'un point de vue sanitaire. C'est pourquoi sa valorisation n'est pas aisée. Une étude menée par le SIDAM a permis d'évaluer le gisement de laine sur le territoire du Massif central à 2 700 à 3 300 tonnes / an sur les 10-11 tonnes produites chaque année en France.

Le Massif central possède des troupeaux ovins relativement importants et faute de valorisation ou de débouchés, la laine reste stockée dans les exploitations agricoles. C'est le cas sur le territoire de la Chaîne des Puys qui présente des troupeaux de race Rava dont la laine, assez grossière, ne peut pas être valorisée en textile. Elle est aujourd'hui uniquement valorisée dans la création de matériaux d'isolation. Une partie de cette laine est valorisée localement par la SCOP Terre de Laine.

A l'initiative du SIDAM, des réunions se sont tenues durant l'année 2023 pour travailler sur la filière laine du Massif central. Ces réunions rassemblant l'ensemble des maillons de la filière et des structures d'accompagnement ont permis d'évoquer les besoins, les possibilités pour écouler les stocks contenus dans les exploitations agricoles, la recherche d'une meilleure valorisation pour les agriculteurs...

Les réflexions initiées en 2023 seront poursuivies en 2024 avec l'ensemble des acteurs de la filière.

## LE TROUPEAU MOBILE DE LA CHAÎNE DES PUY - FAILLE DE LIMAGNE



### Suivi et accompagnement du berger et de son troupeau

Assurer la lisibilité des édifices volcaniques sur la Chaîne des Puys - faille de Limagne est un enjeu important pour illustrer par le paysage, les éléments constitutifs de la valeur universelle exceptionnelle reconnue par l'Unesco.

L'ouverture de nouveaux espaces en estive peut nécessiter une période de test et de mise en œuvre que les agriculteurs ne sont pas toujours en mesure d'assurer dès les premières années. Le troupeau mobile intervient donc pour pallier cette difficulté afin d'entretenir ces espaces qui à terme ont vocation à revenir aux éleveurs.



Brebis de race Rava  
du troupeau mobile  
© C. Couleaud SMPNRVA



L'entretien de ces espaces par du pâturage présente par ailleurs de multiples avantages écologiques et sociaux. Le troupeau mobile permet ainsi de maintenir ces espaces ouverts, de préserver la biodiversité, de sensibiliser le public, de soutenir l'économie...

Une expérimentation d'un troupeau mobile avait été initiée en 2016 par le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne et le LEPA Rochefort Montagne. Fort des retours de cette expérience, l'équipe mutualisée a travaillé avec le Lycée Agricole de Rochefort Montagne et le Département du Puy-de-Dôme afin de pérenniser et développer ce projet.

Ainsi, une convention tripartite sur 5 ans a été mise en œuvre à partir du 15 avril 2021 pour 5 ans, cela permet une certaine visibilité pour les 3 partenaires. Un budget de près de 35 000 euros est nécessaire pour les 6 mois de pâturage.

L'intérêt d'un « petit » troupeau (quatre-vingt brebis), accompagné et guidé par un berger est d'adapter le pâturage aux spécificités du site (sols et végétation, manque d'eau, fréquentation...). Cette année 2023, le troupeau mobile a pâturé un nouveau site sur la montagne de la Serre, le site de Montépo localisé sur les coteaux de Chadrat. Il s'agit de coteaux secs constitués d'une multitude de terrasses entretenues par l'association Arkose.

Afin de renforcer la rentabilité économique de ce troupeau et de correspondre à la gestion mise en œuvre sur l'ensemble du troupeau ovin du Lycée agricole de Rochefort Montagne, deux béliers berrichons ont été mis à l'estive avec le troupeau mobile. Les années précédentes, des béliers Rava étaient mis à la reproduction. Cependant les agneaux croisés (Rava-berrichon) se valorisent mieux à la vente que les animaux de race pure Rava.

Sites de pâturage pour la saison 2023 :

Sites	Site de Montépo	Puy de Vichatel	Puy de Chaumont	Puy de Coquille	Puy de Jumes	Puy de Vichatel
Périodes	du 2 au 23 mai	du 24 mai au 13 juin	du 16 au 25 juin	du 26 juin au 11 juillet	du 12 juillet au 29 août	du 1er au 20 septembre

**Suivi :** Équipe Mutualisée de Gestion et de Préservation  
**Partenaires techniques :** Département et LEPA de Rochefort-Montagne  
**Budget :** 35 000 euros (cf. convention)  
**Partenaires financiers :**  
Département  
LEPA de Rochefort-Montagne  
Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne



## Réalisation d'une transhumance entre le Puy de Vichatel et le Puy de Chaumont

En 2023, le Lycée agricole de Rochefort Montagne, le Parc des Volcans d'Auvergne et le Département du Puy-de-Dôme ont décidé d'organiser une transhumance entre deux lieux d'estive du troupeau mobile : le Puy de Vichatel (commune d'Aydat) et le Puy de Chaumont (commune de Chanat-la-Mouteyre).

Cette première transhumance a permis de limiter les déplacements en moutonnerie entre ces deux lieux d'estive assez éloignés et de sensibiliser au pastoralisme et à ses enjeux.

Elle s'est déroulée sur 2 jours, les 14 et 16 juin 2023, et a été accompagnée le premier jour par un groupe d'élus locaux, de partenaires et de journalistes. Le deuxième jour ce sont les ambassadeurs Unesco qui ont marché aux côtés des brebis.



 Le berger et ses moutons lors de la transhumance © A. DASRIAUX SMPNRVA



 Transhumance du troupeau mobile © C. COULEAUD SMPNRVA

Un agriculteur de la commune de Ceysat a prêté une parcelle pour héberger le troupeau mobile entre les deux jours de transhumance. Lors de cet arrêt sur la commune de Ceysat, le berger et la chargée de mission Pastoralisme de l'équipe mutualisée de gestion ont accueilli les élèves de l'école de Ceysat et leurs institutrices. Les enfants ont pu découvrir la cabane pastorale du berger, l'organisation de la vie d'un berger en estive mais aussi échanger sur les besoins des brebis, le rôle des chiens de conduite etc. Cette matinée riche en échanges a permis à chacun de poser ses questions et de découvrir ou redécouvrir des animaux communs sur la Chaîne des Puys.



 Le berger échangeant avec les élèves de l'école de Ceysat © N. PRADAL SMPNRVA/EMG



 Le berger échangeant avec les ambassadeurs avant le départ de la transhumance © N. PRADAL SMPNRVA/EMG

## ACTIVITES RECREATIVES DE PLEIN AIR, ANIMATIONS ET SENSIBILISATION

La Chaîne des Puys est occupée aussi bien par des activités traditionnelles comme l'agriculture, la chasse ou encore l'exploitation forestière que par de nouvelles pratiques, sportives pour la plupart. Accompagner ces pratiques permet de trouver un équilibre entre les pratiques traditionnelles et les néo-pratiques afin d'atténuer et d'éviter de potentiels conflits. L'équipe mutualisée se positionne alors comme médiateur permettant aux différents acteurs de communiquer plus facilement.

Que ce soit par le biais d'ateliers ponctuels destinés à un public ciblé, de projets plus globaux inscrits sur le long terme ou lors de campagnes de surveillance, la sensibilisation reste le maître-mot de notre activité. Faire prendre conscience que la préservation de notre Bien relève d'une responsabilité collective est un travail quotidien.

Lorsque l'équipe mutualisée reçoit une sollicitation externe, son appui technique se traduit par une mise en réseau des interlocuteurs concernés, un accompagnement sur la connaissance du territoire et de la réglementation. Ce travail permet le bon déroulement des projets, préparés avec suffisamment de concertation.

L'équipe mutualisée s'attache également à proposer des formations à destination des professionnels, leur permettant d'être des ambassadeurs diffusant la connaissance et les bons gestes à adopter.

L'année 2023, marquée par le Tour de France et le Tour de France Femmes, a été l'année idéale pour se concentrer sur la pratique du vélo en Chaîne des Puys.

## MANIFESTATIONS SPORTIVES



### Accompagnement et sensibilisation

Depuis l'année de sa création en 2020, l'équipe mutualisée de gestion dispose d'un agent dédié au suivi des manifestations sportives se déroulant en Chaîne des Puys – faille de Limagne. Pour s'assurer que les activités de plein air puissent avoir lieu dans le respect des sites et des propriétés privées, l'équipe mutualisée accompagne les organisateurs en amont des manifestations dans l'élaboration de leurs tracés. Cela permet bien souvent d'éviter certaines zones du fait de la fragilité de certains chemins (érosion) ou pouvant mettre à mal la tranquillité de certaines espèces (avifaune en période de nidification par exemple).

Pour ce faire, l'équipe mutualisée vient en appui de la sous-préfecture d'Issoire chargée de délivrer les autorisations de manifestations en apportant un avis sur la conformité des parcours en lien avec les règles et principes qui prévalent en Chaîne des Puys. Ces avis portent sur des considérations de passages sur des secteurs réglementés, des propriétés privées et des espaces naturels sensibles ou encore vers des secteurs ponctuellement concernés par des travaux. Toutes ces informations sont systématiquement relevées et communiquées auprès des organisateurs de manifestations sportives, afin de procéder à des ajustements.

Dans certains cas, les événements font l'objet d'un suivi plus appuyé dès lors que l'organisateur de la manifestation souhaite bénéficier de la mention « Manifestation Partenaire du Parc ». Dans cette situation, plusieurs engagements réciproques sont à respecter et sont matérialisés au sein d'une convention.

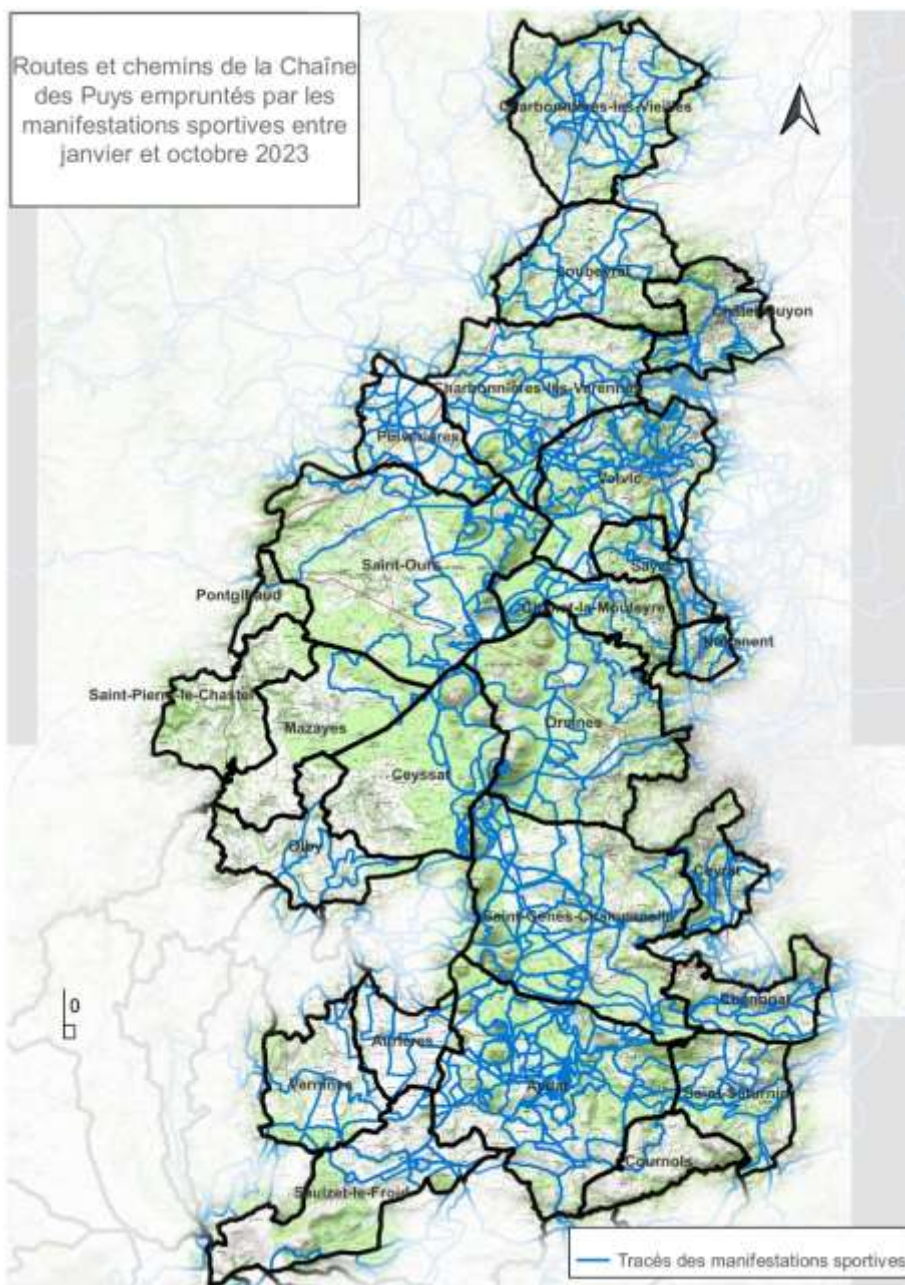
Après avoir co-construit les itinéraires avec les responsables de la course, afin d'éviter tout désagrément ou potentiel conflit le jour de l'épreuve, l'équipe mutualisée veille à ce que les opérations de débalisage aient bien lieu dans les 48 h après le déroulé de l'épreuve et contrôle la remise en état du site.

Le Syndicat Mixte du Parc s'efforce d'étendre son travail grâce à un partenariat renforcé auprès des communes. Cela permet de proposer un appui aux plus petites manifestations quant au choix de leurs circuits (jusqu'à récemment, seules les manifestations qui passaient par un régime d'autorisation ou de déclaration auprès la sous-préfecture d'Issoire bénéficiaient d'une expertise).

Depuis 2022, l'équipe mutualisée propose une nouvelle interface destinée aux organisateurs de manifestations sportives sur le nouveau site internet du Parc. Ainsi, il est facile pour eux de s'informer sur les réglementations en vigueur dans le périmètre du Parc, de faciliter la déclaration ou encore de leur faire prendre connaissance de la charte des éco-manifestations sportives et des manifestations sportives partenaires du Parc. La fourniture d'une information claire permet d'améliorer la gestion et l'organisation des manifestations sportives sur le territoire.

Depuis janvier 2023, les organisateurs doivent utiliser la nouvelle plateforme nationale pour déposer leur déclaration de manifestation sportive. Le Syndicat mixte du Parc s'engage à les accompagner rapidement pour que la transition puisse se faire de manière la plus fluide possible.

Cartographie des routes et chemins empruntés par les manifestations sportives en Chaîne des Puys en 2023



Au total cette année, 47 manifestations sportives non motorisées ont eu lieu en Chaîne des Puys contre 56 l'année dernière. Cela représente plus d'une centaine de parcours puisqu'il est compté en moyenne 3 parcours différents par manifestation. Cette baisse du nombre de manifestations peut s'expliquer par la délocalisation de certaines hors de la Chaîne des Puys, du non renouvellement de celles-ci ou encore du fait qu'elles ne soient pas soumises à déclaration auprès de la sous-préfecture.

Dans certains cas, les manifestations partenaires du Parc sollicitent le Syndicat mixte du Parc pour intervenir lors de leur événement. C'est le cas depuis plusieurs années avec la VVX. Cette année encore, deux gardes nature ont animé une « sortie nature » proposée dans le cadre des animations de la VVX. Ainsi, une soixantaine de participants aux courses de la VVX ont pu revenir sur les parcours, mais cette fois-ci pour prendre le temps de regarder ce qui les entoure. Les gardes nature ont pu leur permettre de percer les mystères de la géologie du site, de la faune et la flore qu'il abrite, ainsi que les diverses activités présentes (économiques, pastorale, loisirs...).



## Le passage du Tour de France et du Tour de France Femmes en juillet 2023

La première moitié de l'année 2023 a largement été marquée par le suivi des dossiers du Tour de France et du Tour de France Femmes avec un enjeu majeur : accueillir des millions de spectateurs sans compromettre l'intégrité des milieux et espèces sensibles. En effet, une arrivée au sommet du puy de Dôme, du jamais vu depuis 1983. Mais depuis cette date, les enjeux ne sont plus les mêmes : l'inscription du site sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO inclut des responsabilités pour notre territoire. Afin de conserver le prestige de ce site, l'organisation se devait d'être irréprochable en termes de préservation des milieux, de la faune, de la flore et de nos paysages.

Dès janvier 2023, l'équipe mutualisée a été sollicitée pour participer au groupe de travail pour l'organisation et d'accueil de l'événement. Le travail de l'équipe mutualisée s'est déroulé en plusieurs étapes :

- > **repérage des zones sensibles** (notamment dû à l'accumulation potentielle du public) par les gestionnaires : production de cartographie
- > **proposition de protection de ces zones** (mise en défens, présence de gardes nature, mise en place de panneaux d'informations),
- > **accompagnement des forces de l'ordre sur le terrain** (par les Gardes nature du Syndicat mixte du Parc) pour leur permettre d'assurer l'étanchéification du puy de Dôme le jour de la montée. En effet, dès l'annonce du retour du Tour de France, il a été précisé que le public ne serait pas autorisé sur les 4 derniers kilomètres menant au sommet. Ce, dans un premier temps, pour des questions de sécurité : la route empruntée est une voie de service ne possédant qu'une seule voie, ne permettant pas au public de s'installer pendant que les cyclistes circulent. De plus, les habitats bordants la route et au sommet du puy de Dôme sont pour la plupart des habitats d'intérêts communautaires sensible au piétinement et représentant une ressource pastorale,
- > **formation des éco-bénévoles recrutés par le Département**. Leur rôle a été l'information du public en zone centrale le 9 juillet mais surtout la sensibilisation aux bons gestes pour la préservation du site. Pour ce faire, deux gardes nature du Parc leur ont proposé une formation d'une demi-journée avec, dans un premier temps une formation théorique (comprendre la géologie de la Chaîne des Puys et l'évolution des usages anthropiques au cours du temps) puis dans un second temps une formation pratique en extérieur afin de simuler des situations concrètes auxquelles ils auraient pu être confrontés le jour de Tour.



Les éco-bénévoles formés par un garde nature du Syndicat mixte du Parc

- > Le jour J, **les gardes nature ont été très présents sur le terrain**, en concertation avec les forces de l'ordre, pour s'assurer du respect des bons gestes sur le site.

Le 9 juillet, le Département a organisé une fan zone au pied du puy de Dôme. Cet espace a pu accueillir de nombreux stands dont celui du Parc naturel régional des Volcans Auvergne. Ainsi, des ateliers pédagogiques destinés au grand public ont pu être proposés. Cet événement a également été l'occasion pour les agents du Parc présents d'informer le public sur le rôle et les missions du Parc.



Public venant se renseigner sur les missions du Parc sur le stand



Participation du public aux ateliers permettant de comprendre les fragilités de la Chaîne des Puy



L'événement s'est déroulé sans constat de dégradations sur les sites fragiles de la Chaîne des Puy - faille de Limagne.



### Accompagnement des organisateurs de manifestations et des porteurs de projets sur le site Natura 2000 de la Chaîne des Puy.

Le site Natura 2000 de la Chaîne des Puy est fréquenté par des manifestations sportives. Si les dossiers sont suivis par la technicienne en charge de la conciliation des usages, l'animatrice Natura 2000 du site est sollicitée ponctuellement lorsque les manifestations traversent le site Natura 2000.

En 2023, un accompagnement de cinq organisateurs de manifestations sportives (VTT, trail, Tour de France) a été réalisé dans ce cadre.

De plus, un accompagnement des porteurs de projets au sein du site Natura 2000 est également effectué. C'est par exemple le cas des travaux suivis par l'équipe mutualisée : sentiers des Gouttes, parking de Côme, adduction d'eau. L'accompagnement se réalise en amont sur la conception du projet et permet la prise en compte des enjeux liés aux habitats et espèces présentes sur le site, que ce soient pour la réalisation de travaux, de projets scientifiques, ou tout autre projet soumis à une évaluation des incidences Natura 2000.



### Gestion quotidienne et réponses à des sollicitations externes

#### Partenariat Trail Esprit Volcan.

Le 21 juin, la team Trail Esprit Volcan, en partenariat avec l'équipe mutualisée, a organisé une journée d'entraînement sur le site de Montlosier pour les jeunes (7-11 ans) du club d'athlétisme clermontois. Après l'effort physique, une garde nature a pu les faire participer à quelques ateliers leur permettant d'apprendre à connaître le territoire, ses fragilités mais aussi le métier varié de garde nature au Parc des Volcans.



Les jeunes du club d'athlétisme en plein entraînement face au château de Montlosier

Après l'effort, les jeunes attentifs aux messages et activités proposés par une garde nature du Parc



### Une collaboration avec Glisshop

En 2022, l'équipe mutualisée a pu accompagner Glisshop pour une campagne de publicité réalisées dans la Chaîne des Puys. Ainsi, ils ont su prendre toutes les précautions nécessaires pour véhiculer les bons gestes. En juin 2023, durant sa campagne de nouveaux produits, Glisshop a invité l'équipe mutualisée à participer à l'un de ses événements en collaboration avec les Halles du Brézet.

De cette manière, deux agents du Syndicat mixte du Parc ont pu présenter les bons gestes à adopter dans la Chaîne des Puys en illustrant avec quelques ateliers. L'équipe mutualisée a été présente toute la soirée pour pouvoir échanger avec la clientèle de Glisshop.

Participation du public à l'atelier permettant de comprendre le processus d'érosion en Chaîne des Puys.



### Chantier participatif de la Société des Eaux de Volvic

Comme chaque année l'équipe des gardes participe aux éco-chantiers proposés par la Société des Eaux de Volvic sur l'impluvium. Le temps d'une demi-journée, deux gardes ont encadré un groupe d'une dizaine de bénévoles pour entretenir les renvois d'eau sur le Puy de Jumes. Ces travaux annuels permettent de prévenir les sentiers de l'érosion causée par l'absence de végétation.



← Bénévoles du chantier participatif de la Société des Eaux de Volvic

### Sortie Michelin

De manière ponctuelle les gardes sont mis à contribution dans l'encadrement de groupes. Ils ont été sollicités pour accompagner une dizaine de salariés de l'entreprise Michelin au Puy de Vichatel. Au cours de leur journée de cohésion, ils ont profité d'une intervention sur les milieux naturels, la géologie et les enjeux de gestion du site.

### Partenariat avec le CREPS

Le partenariat avec les professionnels de l'accompagnement en montagne et le CREPS de Vichy a été reconduit cette année. L'équipe mutualisée est à nouveau intervenue lors de leur formation pour évoquer les thématiques « forêt » et « dispositifs réglementaires, contractuels et de valorisation », ainsi que l'ensemble des activités humaines sur le site.

Les stagiaires du CREPS lors de l'intervention « forêt » animée par un garde nature →



## ANIMATION ET SENSIBILISATION



### Organisation de deux VTT-Tchatte

Depuis 2019, l'équipe mutualisée organise des « Run-Tchatte du Parc » : un parcours de course à pied grand public, encadré par un accompagnateur en montagne et un garde nature.

Cette activité allie course à pied et pauses pédagogiques partagées avec un garde nature et l'accompagnateur de moyenne montagne présent. L'objectif est de sensibiliser à la richesse et à la nécessaire préservation du patrimoine naturel, au risque de dérangement de la faune, à la fragilité de la flore et des sols volcaniques, ainsi qu'au caractère privé des propriétés traversées. Les traileurs peuvent ainsi prendre conscience des conséquences de leur pratique sur la nature et donc adopter des comportements plus vertueux.







## Conseil Départemental des Jeunes

L'équipe mutualisée a accueilli le 14 juin cinquante jeunes du Conseil Départemental des Jeunes. Les gardes nature leur ont proposé une course d'orientation sur le Puy de Vichatel et le Puy de la Vache afin de leur faire découvrir les différentes missions du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne :

- > Protéger et gérer des milieux naturels
- > Contribuer à l'aménagement
- > Contribuer au développement économique et social du territoire
- > Accueillir, éduquer et informer les publics
- > Expérimenter, innover et contribuer à des programmes de recherche.



## Médiateurs - Gour de Tazenat

Les gardes-nature ont accueilli le 18 juillet deux médiateurs du Gour de Tazenat afin de les former sur les sujets suivants :

- > Les missions du PNR des Volcans d'Auvergne
- > La géologie de la Chaîne de Puys
- > Les dispositifs réglementaires, contractuels et de valorisation du Gour
- > Les différents milieux naturels du Gour
- > Les bons gestes à adopter en Chaîne des Puys et la conciliation des usages

Cette formation leur a permis d'assurer leur mission de surveillance et d'animation sur le Gour de Tazenat pendant la période estivale.

## CHEMINS DE RANDONNEE



### Conventions avec l'Unité territoriale Clermont-Combrailles de l'ONF

Plusieurs projets de travaux de préservation et d'aménagements ont été portés dernièrement par l'équipe mutualisée sur des puys au sein ou proches de forêts gérées par l'Unité territoriale Clermont-Combrailles de l'ONF, qui fût ainsi associée. A plusieurs reprises, les propriétaires et l'ONF ont rapporté des problèmes de conciliation des usages avec usagers de loisirs et l'absence de convention de passages fixant les responsabilités de chacun sur les sentiers ouverts au public.

Les conventions de passages et d'entretien des sentiers inscrits au Plan Départemental d'Itinéraire de Petite Randonnée (PDIPR) ne relèvent pas de la compétence de l'équipe mutualisée, mais celle-ci a proposé de mobiliser son réseau et de piloter l'adaptation des conventions PDIPR actuelles au contexte particulier de foncier et de délégation de gestion à l'ONF. La mobilisation de l'équipe mutualisée, de l'Unité Clermont-Combraille et du service du Département en charge du PDIPR a permis l'élaboration d'un modèle type qui devra être validé par le service juridique du Département. A terme, ce modèle pourrait être adopté sur d'autres unités territoriales de l'ONF.

A la demande de l'ONF, un travail a également été engagé pour produire un document cadre de coopération entre le Syndicat mixte du Parc, l'ONF et le Département pour améliorer la cohabitation entre activités de loisirs (randonnées, manifestation sportives) et activités sylvicoles sur les sites les plus fréquentés.

### Perspectives 2024

- > validation par le service juridique du CD 63 de la convention PDIPR Type adaptée
- > premières propositions de signature pour les terrains sectionaux des Fontêtes et de Beauregard.

# RELATIONS AVEC LES ASSOCIATIONS DE PROPRIETAIRES



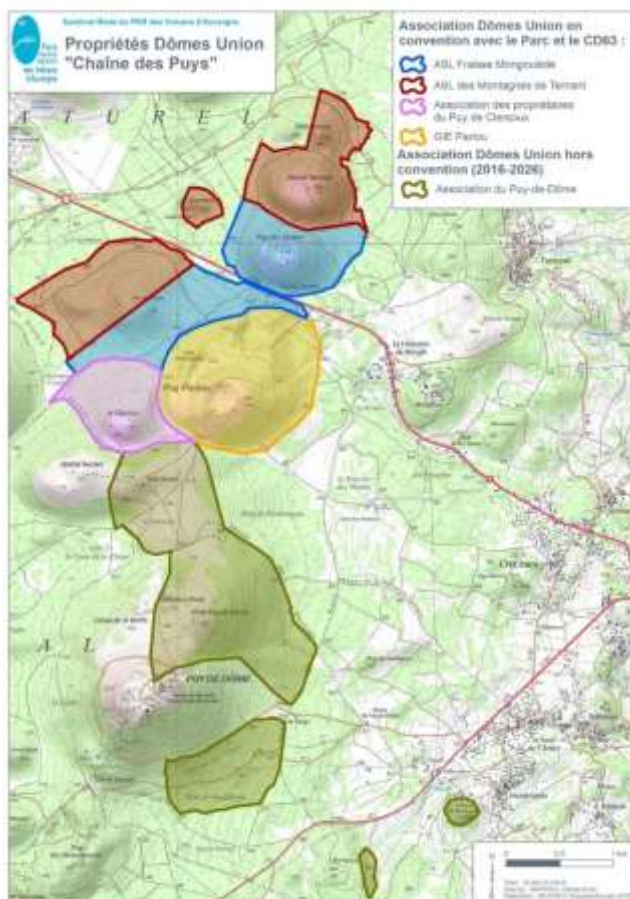
## Poursuite de l'accompagnement de l'ASL des propriétaires de la Vache et de la Mey

Le Plan Simple de Gestion forestière de l'ASL de la Vache et de la Mey a été finalisé fin 2022, en parallèle de la rédaction du Schéma partagé de gestion dont il constitue l'essentiel du volet forestier.

Son instruction et son agrément ont été retardés, une révision des statuts préalable ayant été fortement recommandée par le CRPF et la DRAAF.

Le conseil d'administration de l'ASL a donc travaillé sur le sujet avec l'accompagnement de l'équipe mutualisée et le soutien du service juridique du Département. Des échanges réguliers avec le CRPF et la DRAAF ont été conduits. Le projet de nouveaux statuts sera présenté en Assemblée générale extraordinaire au 1<sup>er</sup> semestre 2024.

L'équipe mutualisée, présente lors de l'Assemblée générale et d'un Conseil d'administration, a des échanges réguliers avec le président et le bureau (point d'avancement, avis sur des sollicitations pour des manifestations sportives, tournage...).



Cartographie des propriétés de l'association Dômes Union



## Rencontres avec Dômes Union et l'ASL de Ceysat

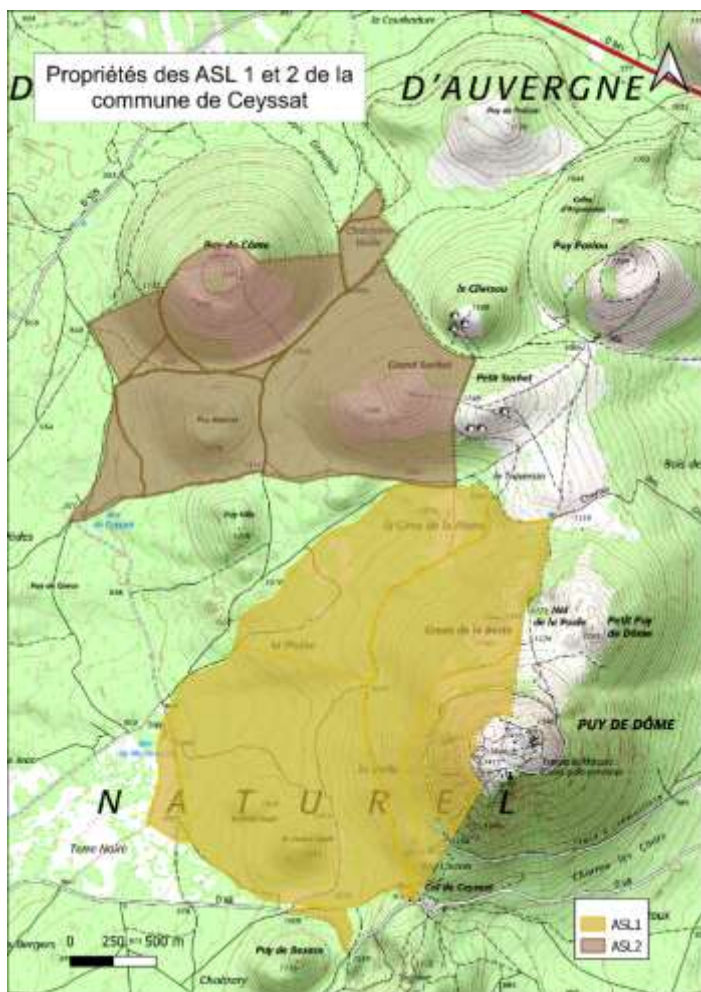
*Des réunions régulières ont lieu avec les propriétaires privés : le travail de gestion de la Chaîne des Puys – faille de Limagne dépend en effet totalement du travail avec les propriétaires privés, parfois réunis comme ASL (Association Syndicale Libre). C'est pourquoi, il est essentiel d'organiser des points réguliers avec ces associations. Cela permet à l'équipe mutualisée d'établir des bilans et de préparer en concertation les stratégies à adopter sur les points discutés. Ça a été le cas cette année avec l'association Dômes Union et les ASL 1 et 2 de Ceysat.*

L'association Dômes Union est propriétaire des puys Pariou, Clersou, Goules, Grand Sarcoui, Fraisse et une partie du versant nord du puy de Dôme.

Cette zone étant la plus fréquentée de la Chaîne des Puys, des points réguliers avec les propriétaires privés sont nécessaires et démontre que la gestion de ces espaces doit être réalisée en constante concertation. Ainsi, une convention de partenariat a été signée dans laquelle Dômes Union s'engage à ouvrir les chemins à la promenade familiale tandis que le Parc s'occupe de leur entretien.

Cette année, une nouvelle convention a été signée permettant au Syndicat mixte du Parc l'entretien du sentier du chemin des Chèvres.

Le même travail de concertation est réalisé avec les ASL 1 et 2 de la commune de Ceysnat, notamment sur les puys de Côte, Grand Suchet, Balmet et le flanc ouest du puy de Dôme. Ce travail conjoint permet une gestion cohérente du territoire.



Cartographie des propriétés des ASL 1 et 2 de la commune de Ceysnat

## SURVEILLANCE DU BIEN

### Bilan de la surveillance du Bien

En 2023, l'équipe des gardes a été renforcée par deux saisonniers de 6 mois et deux saisonniers supplémentaires de 3 mois pour atteindre huit personnes entre le 15 juin et le 15 septembre. Prévu pour permettre une bonne gestion du tour de France (présent sur ou à proximité immédiate de la Chaîne des Puys durant 4 jours), leur présence a été très précieuse durant l'ensemble de la saison.

En effet, les quatre gardes saisonniers ont permis de maintenir une pression de surveillance importante sur les sites emblématiques de la Chaîne des Puys, tout en libérant du temps pour les permanents pour permettre la réalisation d'autres missions (mise en place de suivis, accompagnement des chargés de mission sur différents projets, etc.). Comme en 2022, de très nombreuses soirées ont été réalisées principalement en juillet et août et la présence de terrain a donc pu être effective de 9h00 jusqu'à parfois minuit. De très nombreux feux et bivouacs ont été constatés ou évités.

Depuis 2016, afin d'assurer un meilleur suivi du territoire, ce dernier est découpé en mailles de 3 km<sup>2</sup>. Cette année encore, l'ensemble des mailles n'a pu être parcouru compte-tenu des différences de sensibilité du terrain et de la pression exercée par les visiteurs.

Ainsi, une même maille a pu être réalisée jusqu'à 120 fois. Grâce à l'augmentation du nombre de gardes, la pression de surveillance a augmenté : plus de 2 200 passages ont été effectués sur 184 mailles différentes. D'une manière générale, il n'est pas constaté d'amélioration sur de trop nombreux points (stationnement, respect des sentiers en particulier) surtout de la part des « locaux » cependant et malgré une fréquentation encore à la hausse moins de feux ont été constatés.

## Sentiers sauvages

De nombreuses traces se créent chaque année dans diverses zones de la Chaîne des Puys. La mise en place de pistes de descente VTT non autorisées devient particulièrement problématique. Des balisages sauvages permanents apparaissent régulièrement pour exploiter les trop rares zones de tranquillité qu'il conviendrait de préserver pour la tranquillité des troupeaux, des espèces sauvages et la préservation des milieux.

Les outils de partage sur Internet renforcent aisément ces pratiques car une fois téléchargées, ces traces ne nécessitent aucun balisage sur le terrain ... Il semble difficile de contrecarrer ces pratiques aujourd'hui. Les sites concernés sont tous déjà fréquentés officiellement ou presque :

- > Versant Nord du Puy de Charmont : création de traces hors-piste par les VTT
- > Puys de Verrière, Baneyre et Beaunit toujours fréquentés par les engins à moteurs (4x4 et motos)
- > Versant Est du Puy de Jumes : traces et circuits (tremplins) créés dans la pente par les VTT
- > Versant Sud-Est Puy de Côme : toutes les traces et sentes existantes sont toujours empruntées
- > Puy de la Nugère : traces nombreuses versants Sud et Nord, dans le cratère (pédestres, VTT).
- > Versants Sud et Est du Puy des Goules : traces qui rejoignent le sommet peu empruntées
- > Puy de La Vache : sente reliant le sommet à l'ancienne carrière de pouzzolane toujours active
- > Puy de Lassolas : un chemin versant Nord reliant le sommet au pied de Mercœur
- > Puy de la Mey : chemins sauvages sur tous les versants, mise en place d'une signalétique d'interdiction de passage
- > Puys de Mercœur et Laschamps : traces très actives de VTT et traileurs dans la pente
- > Puy de Montchier : vaste circuit de VTT au sommet et sur les flancs Est et Sud, avec aménagement de virages et tremplins
- > Versant Est du Puy de Dôme : 2 chemins balisés et utilisés très régulièrement par les locaux.
- > Puy de la Rode : traces de VTT et aménagements dans la pente (palettes, tremplins)
- > Puy de Cliersou : trace toujours active versant Sud
- > Puy de Sarcoui : chemin d'accès au sommet moins emprunté.

## Feux

Cette année, moins de feux ont été constatés (60) durant la période estivale par rapport aux années précédentes (84 en 2022). Néanmoins, plus de feux ont été constatés en arrière-saison. La plupart des places de feu ont été retrouvées à proximité des aires de bivouacs connues par les gardes nature.

Une opération inter-service consacrée aux feux et aux bivouacs s'est déroulée le 08 juillet. Malgré le constat de 60 foyers et zones de brulage, aucune verbalisation n'a pu être dressée ce jour-là. En effet, il est nécessaire pour établir la responsabilité des personnes, de les prendre sur le fait. En revanche trois procès-verbaux ont été dressés par les gardes nature dans le cadre de leurs missions journalières.

## Signalétique sur le site

De très nombreux panneaux d'informations et d'interdictions ont encore été arrachés cette année, ainsi que certains des piquets agricoles qui les supportaient. Ces dégradations sont les plus fréquentes sur les sites du Puy de Côme et la zone centrale. Une fois la ou les dégradations constatées, les panneaux et piquets ont été remplacés le plus rapidement possible. Pour exemple, une dizaine de panneaux de « passage fermé » ont été arrachés et remplacés.

## ||||| Camping-cars

La fréquentation de ces véhicules dans les zones naturelles, ne semble pas faiblir. Malgré un nombre de surveillance en soirée stable par rapport à 2022 plus de 256 véhicules ont été contrôlés contre 132 en 2022. En effet, en plus des camping-cars, il a été constaté de très nombreux véhicules de loisirs et autres vans aménagés pénétrant parfois profondément dans le milieu naturel. Ce phénomène est amplifié par le développement des applications dédiées au partage d'information de sites sauvages de bivouac.

Pour éviter au maximum une aggravation de l'impact sur les milieux naturels, certains sites régulièrement fréquentés (piste forestière du Puy des Gouttes, Kilian...) ont été mis en défens par la pose de piquets agricoles tandis que plusieurs panneaux d'interdiction de faire du feu ou des barbecues ont été posés aux endroits les plus fréquentés (Bac de Montmeyre/Ceyssat, la Fumade, Kilian, Goules, Gouttes...).

En plus des conflits d'usages que cela est susceptible de provoquer, il a été constaté les mêmes conséquences habituelles (papiers hygiéniques, feux, déchets divers...).

## ||||| Maitrise des conditions de circulation des véhicules motorisés de loisir

En 2023, le travail de mise en place d'arrêtés municipaux réglementant la circulation des véhicules motorisés de loisirs a été poursuivi: cette année, la commune d'Aydat a réalisé l'ensemble de la procédure et l'arrêté est donc en vigueur. Il se poursuit sur les Communes de Mazayes, Saint-Ours-les-Roches et Nébouzat. Cette démarche qui intègre une phase importante de concertation publique, puis un vote en conseil municipal, est souvent longue.

Par la mise en place d'une signalétique adaptée, ces arrêtés permettent de limiter la pénétration de véhicules motorisés dans les zones forestières et agricoles. Une réflexion à l'échelle du périmètre du Bien est nécessaire pour organiser et structurer l'accueil de ces véhicules (aire camping-car, aire bivouac hors site classé...).

Les effets positifs ont été constatés sur la Commune de Ceyssat, ces mêmes effets sont attendus sur l'ensemble des communes engagées dans cette démarche. Trop de véhicules locaux stationnent encore en infraction sur certains chemins de la commune de St Genès. Pour tenter de limiter ce phénomène une information (billet papier) sur l'infraction et les peines encourues est systématiquement déposée sur les véhicules.

Cela ne doit pas faire oublier que trop d'arrêtés municipaux valables sur le périmètre du Bien comportent trop de régimes dérogatoires (propriétaires, ayants-droits) et sont déconnectés de l'extrême fragilité saisonnière des sols. Aux périodes les plus sensibles (dégel, fonte des neiges, fortes pluies), des dispositions réglementaires devraient être prises pour les préserver. Par ailleurs, on constate également la persistance voire l'accroissement des pratiques motorisées hors la loi.

## ||||| Patrouilles et verbalisations

La circulation motorisée, les feux (de camp notamment), les dépôts sauvages, ainsi que les personnes circulant à pieds ou en vélo en dehors de tous chemins représentent des menaces pour le site de plus en plus prégnantes et ce, malgré une sensibilisation constante. En parallèle, il semble donc nécessaire d'appliquer de façon plus systématique des mesures répressives avec l'aide des personnels compétents.

Trois procédures de verbalisation pour feux ont été réalisées.

De nombreuses interventions ont dû être menées notamment sur des stationnements en infraction au code de l'environnement et du camping, sans forcément donner lieu à des procédures.

Depuis le mois de juillet, deux Arrêtés Préfectoraux de Protection d'Habitats Naturels (APPHN) sont en place sur les puys de Côme et Pariou. En accord avec Madame la vice-procureure de la République les infractions à ces arrêtés ne sont pour l'instant pas relevées. Au moins jusqu'à la fin de l'année, c'est donc une phase de pédagogie qui s'opère.

A l'initiative de la Préfecture, quatre opérations interservices (gardes nature du Syndicat mixte du Parc, Gendarmerie, Office Français de la Biodiversité, Office National des Forêts, et les services de l'Etat) ont été organisées. Ces opérations concernaient, les feux et bivouacs, la circulation motorisée et le dérangement des estives notamment avec les chiens non tenus en laisse.

Face à un travail en partenariat avec les services de l'Office Français de la Biodiversité devenant de plus en plus compliqué à mettre en place et au nombre croissant de visiteurs, trop souvent irrespectueux des règles mises en place pour la préservation du site, le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne a fait le choix de commissionner et assermenter plus de gardes nature. Sur le secteur de la Chaîne des Puys ce sont donc quatre agents qui sont aujourd'hui compétents sur plusieurs livres du code de l'environnement et du code forestier.

Cette montée en puissance devrait permettre de mieux accompagner les politiques de préservation et de lutte contre les conflits d'usages sur le site et donner plus de légitimité aux agents pour intervenir auprès du public.

## URBANISME ET PAYSAGE

Le pôle urbanisme et paysage a pour rôle de :

- > mettre en œuvre les outils et d'animer les actions permettant l'appropriation des enjeux paysagers du bien inscrit par les acteurs du territoire.
- > favoriser la déclinaison et le respect de ces enjeux et des dispositions de la Charte 2013>2025 du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, au niveau local, à travers notamment la réalisation d'un Plan de paysage et le suivi des projets d'élaboration/révision des documents d'urbanisme (SCOT, PLUi, PLU, etc.).

Ces missions passent donc par :

- > le déploiement et l'animation d'un plan paysage. Cette démarche constitue un cadre qui recouvre une grande partie de l'accompagnement aux collectivités,
- > l'assistance technique (conseil, expertise) auprès de collectivités et des porteurs de projets en matière d'urbanisme opérationnel,
- > l'assistance technique (conseil, expertise) auprès de collectivités maîtres d'ouvrage en matière d'urbanisme de planification (SCOT, PLUi, PLH, PLU, AVAP, etc.), et le suivi de la planification sur le territoire,
- > la contribution aux avis émis par le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dans le cadre des cas-par-cas de la DREAL, dans son rôle de Personne publique associée, en CDNPS,
- > une animation transversale, via la co-animation (avec les services de l'État) le groupe de travail urbanisme/paysage Chaîne des puys - faille de Limagne, et les échanges avec les autres directions du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne et les équipes de la direction « Patrimoine mondial Chaîne des puys - faille de Limagne ».



## Poursuite du plan de paysage Chaîne des Puys - faille de Limagne

Après la définition des objectifs de qualité paysagère en 2022, L'année 2023 a été consacrée à l'élaboration du programme d'action et à la clôture de la phase d'étude. Programmée au sein du plan de gestion du Bien inscrit comme Patrimoine mondial de l'Unesco, mais aussi du Grand site de France, l'élaboration du plan de paysage Chaîne des Puys - faille de Limagne répond à l'objectif d'améliorer la prise en compte du paysage par les différents acteurs du territoire, à l'échelle des 30 communes du Bien.

### — Parlons Paysage

*Patrimoine mondial, regard local*

UN PLAN DE PAYSAGE POUR LA CHAÎNE DES PUY - FAILLE DE LIMAGNE

Les objectifs poursuivis par ce plan de paysage sont stratégiques :

- > participer à la construction d'une culture commune sur l'ensemble du territoire concerné par l'inscription
- > mobiliser habitants et élus sur les questions de paysage et de cadre de vie
- > contribuer à la mise en œuvre des orientations de la charte du Parc des Volcans d'Auvergne et à la diffusion des valeurs du Parc
- > accompagner le territoire dans la transition écologique.

mais aussi opérationnels :

- > projeter et impulser des actions de valorisation du paysage portées par les différents acteurs du territoire,
- > faire évoluer les documents de planification pour une meilleure prise en compte des enjeux de paysage propres à la Chaîne des Puys – faille de Limagne.

**M. Ouvrage :** Département  
**Animation :** Équipe Mutualisée de Gestion et de Préservation  
**Partenaires :** Services de l'État, 30 communes, 5 EPCI, 2 Pays, Chambres d'Agriculture, CAUE  
**Budget :** 104 990 euros  
**Financements :** Département 63  
DREAL  
Région Auvergne Rhône-Alpes  
Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne 20 000 euros (animation et communication)

### Temps forts de la démarche en 2023

La démarche est intrinsèquement partenariale : au-delà de proposer des réponses aux enjeux de préservation, le paysage permet de construire un projet de territoire : le plan de paysage se fait avec et par les acteurs du territoire lors de nombreux temps de partage et de construction collective.

Le comité de pilotage de clôture de la phase d'étude et de validation du programme d'action s'est réuni à Olby le 10 mars 2023, avec une participation très importante : 70 personnes dont 60 élus du territoire. Le COPIL a entériné les 5 objectifs de qualité paysagère :

- 1) (Orchestrer) La partition commune : gérer collectivement les paysages, pour construire une culture partagée du territoire
- 2) (Valoriser) La variété des paysages : pour faire exister la variété des paysages, reconnaître et mettre en lumière des sites et patrimoines moins connus
- 3) (Accompagner) Le paysage productif : pour garantir la qualité et la diversité des paysages, encourager des modèles économiques inventifs, multifonctionnels
- 4) (Encadrer) Le paysage habité : pour construire et réhabiliter du bâti qui nous ressemble et nous rassemble, reconnaître et conforter les sites et identités villageoises et urbaines
- 5) (Structurer) Le paysage parcouru : pour se déplacer en respectant les paysages traversés, organiser les circulations et accompagner les nouvelles mobilités



Le comité de pilotage a également validé le programme d'action de ce plan de paysage. Pour y répondre, le Parc des Volcans et le Département se sont engagés à lancer dès 2023 certaines de ces actions pilotes :

- > l'élaboration d'une charte architecturale et paysagère de la Chaîne des Puys
- > le déploiement d'un réseau de Belvédères, en accompagnant l'aménagement de 2 sites pilote sur le bien inscrit au patrimoine mondial





## Charte architecturale et paysagère

L'élaboration de la charte architecturale et paysagère de la Chaîne des puys – faille de Limagne s'inscrit dans la continuité du plan de paysage et en est une des actions prioritaires. Elle répond aux engagements pris par le COPIL de **maîtrise de l'urbanisation et de confortement des identités architecturales et urbaines**.

Le document a pour objectif :

- > d'une part de diagnostiquer l'existant **en identifiant les typologies des bâtiments présents sur le territoire** d'après leur histoire, usage, implantation, volumétrie, et matériaux
- > d'autre part de **proposer un guide de préconisations architecturales** agissant comme support possible à toute intervention future sur le bâti situé dans la zone tampon et le bien inscrit au Patrimoine Mondial de l'UNESCO et pouvant être à terme inclus dans les documents d'urbanisme locaux et territoriaux.

Afin de réaliser ce document et d'animer la démarche, un poste de 'chargé de mission charte architecturale et paysagère' a été créé au sein de l'Équipe mutualisée de gestion. Le poste a été pourvu au 1<sup>er</sup> novembre pour une durée de 6 mois.

Enjeux et objectifs:

- > **PRESERVER et VALORISER** : décrire un patrimoine existant. Mettre en lumière les liens entre le bâti et l'histoire d'un site à la fois naturel et habité  
Département
- > **AFFIRMER LES ENJEUX** : écouter les attentes, répondre aux besoins, faire valoir l'intérêt.
- > **PRECONISER** : orienter les interventions, valoriser la qualité architecturale des villages du territoire sur le



### Méthodologie et contenu :

- > identifier les unités paysagères (implantation, volumétrie, aspect)
- > identifier les unités architecturales – cœurs de villages et périphéries
- > définir les typologies bâties – fermes, maisons de bourg, grange réhabilitées, pavillons récents ...
- > définir les items pouvant intégrer des prescriptions – enduits, menuiseries, toitures, matériaux et ordonnancement de façade ...
- > orienter les prescriptions – se basant sur ces unités, typologies et items, concevoir un document clair et facilement appropriable par toute personne habitant le territoire.
- > définir les items pouvant intégrer des prescriptions – enduits, menuiseries, toitures, matériaux et ordonnancement de façade ...
- > orienter les prescriptions – se basant sur ces unités, typologies et items, concevoir un document clair et facilement appropriable par toute personne habitant le territoire.





## Suivi et accompagnement des documents d'urbanisme

Durant l'année 2023, le pôle urbanisme et paysage de l'EMG a suivi et parfois accompagné l'élaboration de plusieurs documents d'urbanisme, et notamment :

### PLUi de Mond'Arverne

Le projet de PLUi, prescrit en 2019, a été arrêté en août 2023

Ce PLUi recouvre plusieurs communes du Parc et/ou concernées par l'inscription au patrimoine mondial, particulièrement autour du secteur de la montagne de la Serre.

Outre l'association à des réunions de travail de par son rôle de PPA, l'EMG a pu accompagner plus avant la communauté de commune en travaillant avec les services sur la prise en compte des enjeux paysagers dans le document : rédaction de porter à connaissance complémentaire, visite de terrain sur les sites des OAP sectorielles...



 Identification des cônes de vues - OAP la Cassière - (Aydat)

Dans son rôle de personne publique associée, le Syndicat mixte du Parc via l'équipe mutualisée a produit un avis argumenté envers le projet de PLUi arrêté, concernant la prise en compte de la charte du Parc et du plan de gestion et ses manques, afin que la collectivité puisse y apporter les réponses lors de la phase d'enquête publique.

### PLU communaux d'Olby et Saint Bonnet près Orcival

Depuis 2021, sollicité par les élus d'Olby et Saint-Bonnet près Orcival, le pôle accompagne de manière active l'élaboration des PLU de ces deux communes, en particulier sur la prise en compte des enjeux de paysage. Outre la participation à la définition du cahier des charges et au recrutement d'un bureau d'étude, le pôle a participé à l'animation d'ateliers dédiés (visites de bourg, co-animation d'ateliers thématique).

Cet accompagnement a aidé les deux communes à élaborer des projets ambitieux, compatibles avec la charte du Parc et le plan de gestion patrimoine mondial, mettant en pratique les objectifs de qualité paysagère définis dans le cadre du plan paysage.





## Atelier Hors les murs de Volvic

Fin 2022, la commune de Volvic, dans le cadre du dispositif de revitalisation 'Petite ville de Demain', s'est tournée vers le Syndicat mixte du Parc pour candidater au programme de la fédération des Parcs Naturels Régionaux 'Atelier Hors les Murs'.

Ce programme vise à faire intervenir lors d'une semaine de résidence, deux écoles d'enseignement supérieurs de disciplines différentes, travaillant sur un sujet relatif à la revitalisation et mis en situation avec les acteurs locaux.

Le pôle, en partenariat avec la cheffe de projet PVD de Riom Limagne et Volcans, a permis le rapprochement entre les acteurs locaux (Syndicat mixte du Parc, Ville de Volvic, RLV, CAUE) et deux écoles d'enseignement supérieur (l'ESAJ, Ecole des paysages de la transition écologique à Paris, et le BTS Aménagements Paysagers du Lycée Pasteur de Marmilhat), et a accompagné les élus dans la formulation de la problématique et du sujet d'étude.

Le dossier de candidature présenté à la FPNRF a été retenu et une bourse de 1000euros a été attribuée à la commune pour contribuer à la réalisation de cette semaine de résidence. Une vidéo de la série 'Inventer Demain' (commandée par la FPNRF) a été réalisée sur le montage de cet atelier. (<https://www.youtube.com/watch?v=DMmB5rzw3ck>)



**M. Ouvrage :** Syndicat mixte du PNRVA/ ville de Volvic

**Partenaires :**

RLV,  
Fédération des PNR,  
CAUE,  
DDT63,  
ESAJ,  
Lycée de Marmilhat

**Budget :** 10 600 euros

**Financements :**

Syndicat mixte du PNRVA  
Commune de Volvic  
FPNRF

### « Le Végétal de demain à Volvic »

Le choix a ainsi été établi de décentrer le travail des étudiants des études techniques déjà initiées dans le cadre du programme PVD, pour choisir un angle singulier permettant de considérer plusieurs des problématiques liées à la revitalisation de la commune et aux évolutions du cadre de vie.

Ainsi, dans une perspective de changement climatique déjà fortement perceptible, et considérant la rapidité des changements sociétaux qu'il engendre, se poser la question '**Quel végétal demain à Volvic ?**' permet d'apporter des réponses à la question '**Comment vivre demain à Volvic ?**'

Ce sujet permet notamment de travailler les questions d'habitabilité d'un centre-ville, de la qualité des espaces publics, et de l'évolution du végétal sur le territoire face au changement climatique.



Localisation des sites de projet choisis par les élus

## Déroulé de l'atelier lors de la semaine de résidence du 27 au 31 mars 2023

L'organisation s'est articulée autour d'une démarche commune entre les étudiants des deux écoles : 8 groupes de travail ont été constitués (sur les 7 sites prédéfinis) mélangeant les étudiants.

Des ateliers « ouverts » aux élus, techniciens et partenaires ont été mis en place durant les 3 soirs (de 18h à 20h), afin d'échanger avec les étudiants sur leurs diagnostics et leurs premières propositions. Les échanges, rendus et affichages ont ainsi alternés avec les enquêtes de terrains et les rencontres avec les habitants, les écoles, les agents territoriaux, les élus durant tout le workshop.

Une restitution finale a lieu le vendredi matin, organisée sous forme de jury, permettant aux 8 groupes de présenter leur travail et d'échanger avec les élus et techniciens (services techniques, espaces verts...), puis aux partenaires et aux habitants l'après-midi.

Une exposition de leurs travaux a ensuite été organisée en mairie pendant 3 semaines.



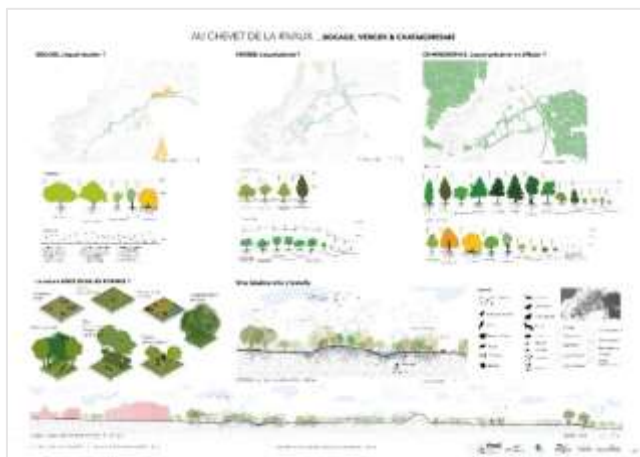
Introduction du maire de Volvic en préambule de la restitution publique

## Suites de l'atelier

Les étudiants de l'ESAJ ont poursuivi leurs travaux sur ce sujet jusqu'en juin, avec lesquels ils ont soutenu leur diplôme lors d'un jury organisé à Paris, auquel a pris part un élu de la ville de Volvic. Une publication, réalisée par le pôle urbanisme et paysage de l'équipe mutualisée et rassemblant les propositions des étudiants sera livrée début 2024.



## Observatoire des paysages



Une quinzaine de clichés de l'observatoire des paysages de la Chaîne des Puys – faille de Limagne ont été reconduits en 2023, notamment sur le puy de Pariou en lien avec des travaux réalisés récemment.

Sept nouveaux points de vue ont été retenus pour suivre l'évolution des paysages qui résultera des ouvertures produites par le projet de valorisation des puys de la Charmont et la Rodde et par la mise en œuvre du Schéma partagé de gestion des puys de la Vache, Lassolas, la Mey et Pourcharet.



Reconduction de photos pour l'observatoire des paysages au sommet du Pariou. M1



## Perspectives 2024 du pôle urbanisme et paysage

Si l'année 2023 a vu la clôture de la phase d'étude, l'année 2024 verra le déploiement de certaines de ces actions pilotes telles que la charte architecturale et paysagère et le réseau de belvédères. Outre son élaboration, la charte nécessitera portage et animation pour favoriser sa mise en œuvre sur le territoire de la Chaîne des Puys – faille de Limagne.

Concernant les documents d'urbanisme, le pôle participera aux dernières étapes de l'élaboration du PLU de Clermont Auvergne Métropole et rédigera l'avis sur le projet arrêté. Le pôle accompagnera également de manière active la révision du SCoT du grand Clermont (prescrite en 2023), en concomitance avec l'élaboration de la charte 2028>2032 du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne.

Suite au succès de l'Atelier Hors les Murs à Volvic et conformément aux engagements pris dans le plan paysage, le pôle s'attachera à faire émerger un nouvel Atelier Hors les Murs, faisant intervenir deux autres écoles d'enseignement supérieur sur le territoire de la Chaîne des Puys – faille de Limagne, autour d'un sujet lié au paysage et la gestion du bien.

## SUIVIS



### Suivi scientifique du bien

Depuis plusieurs années, l'équipe mutualisée travaille sur la mise en œuvre de travaux d'aménagement et de restauration au sein de la Chaîne des Puys. Ils ont pour enjeux la gestion et la préservation principalement des sites les plus fréquentés du bien.

C'est dans ce contexte qu'une réflexion a émergé au sein de l'équipe l'année dernière. Le constat a été fait qu'aucun suivi scientifique des aménagements, de l'évolution des sites n'est clairement appliqué sur le terrain.

L'importance d'améliorer la connaissance de la Chaîne des Puys semble alors nécessaire pour conduire les orientations de gestion et de conservation futures. Ces suivis seront notamment en lien avec le changement climatique, l'évolution de la fréquentation ainsi que la gestion pastorale.

La réflexion menée par l'équipe mutualisée a pu mettre en lumière plusieurs interrogations. L'une des principales est de comprendre comment évolue la répartition de la faune et de la végétation, en fonction de la fermeture ou l'ouverture d'un site à la fréquentation humaine.

L'un des sites importants pour tenter de répondre à cette question est le puy du Pariou. Depuis 2022, le cratère de ce puy est fermé à la fréquentation humaine. L'équipe mutualisée suit de très près l'évolution de ce site.

Plusieurs thématiques ont été identifiées comme étant importantes à suivre, à l'image de l'avifaune, des papillons, de la botanique mais aussi de l'érosion.

Pour chacune des thématiques, des protocoles ont été définis et mis en place par les gardes nature cette année avec l'aide de partenaires spécialisés.

Le premier volet de ces suivis concerne l'étude de la biodiversité en Chaîne des Puys. Plusieurs taxons ont été identifiés comme nécessaires de suivre.

Depuis 2016, le suivi des petites chouettes de montagne est réalisé par le Syndicat mixte du Parc avec différents partenaires (LPO, ONF, CPIE, LEPA...).

L'objet de cette étude est d'assurer un suivi pour déterminer les densités de populations, le nombre de couples, découvrir/prospector de nouvelles zones de présence. En effet, les forêts du site classé de la Chaîne des Puys représentent un milieu favorable pour les espèces de chouettes de Tengmalm et Chevêchette.

Le suivi de ces espèces est un enjeu important car ces deux chouettes sont classées sur liste rouge des espèces menacées en France.

Les forêts de la Chaîne des Puys constituent encore aujourd'hui, à l'échelle auvergnate, un bastion notamment pour la Chouette de Tengmalm. Au vu des évolutions des pratiques forestières et d'une demande en bois toujours croissante, il apparaît comme primordial de connaître précisément les zones de reproduction et l'évolution des populations de ces deux espèces.

Pour réaliser ce suivi, un travail de recherche et d'inventaire systématique est réalisé, des arbres porteurs de loges de pic noir, dans le site classé de la Chaîne des Puys. En effet, les loges de pic noir sont celles majoritairement utilisées par la Tengmalm pour la reproduction, tandis que la Chevêchette utilisera préférentiellement celles du pic épeiche. Le suivi de ces espèces est réalisé en deux temps, une phase d'écoutes pour identifier leur présence en hiver puis au printemps le contrôle des loges des pics pour confirmer de potentielles reproductions.

Avec le soutien de l'ONF et du CRPF, la base de données qui découle de ce suivi permet la mise en place de mesures opérationnelles de préservation des milieux et des espèces (Pic noir, Chouette de Tengmalm, chiroptères...).

Les données du suivi permettent, en accord avec les propriétaires et les gestionnaires, d'adapter les pratiques et les itinéraires techniques sylvicoles, afin d'assurer au minimum le maintien des populations en place

Les résultats du suivi cette année ont permis de localiser 2 mâles chanteurs sur le territoire de la Chaîne des Puys. Le suivi des loges de pics noirs a pu confirmer une reproduction, avec la présence d'au moins 2 jeunes dans le nid.

Depuis 2021, une chouette Chevêchette a été entendue à plusieurs reprises au cours de l'hiver. Cette année, 2 mâles ont été écoutés à plusieurs reprises. Une reproduction a ensuite pu être confirmée cette année en Chaîne des Puys.



Garde nature contrôlant la présence d'une nidification à l'aide d'une petite caméra



Chouette de Tengmalm  
© D. Hackel



Chouette chevêchette  
dans le Vercors  
© G. Trochard

**Le suivi des oiseaux chanteurs** au sein du site classé a débuté au printemps 2023. Pour réaliser ce suivi, un inventaire de tous les oiseaux écoutés et/ou entendus ont été relevés sur des points d'intérêts tel que le puy de Pariou, le puy de Côme ou encore le puy des Gouttes. Cette méthode permet d'obtenir une bonne représentativité des oiseaux chanteurs.

Plusieurs points fixes d'écoute sur chaque site ont été choisis. Deux passages ont été réalisés sur chacun d'entre eux, un en avril et un en juin. Ce suivi sera réalisé chaque année, ce qui permettra au bout de plusieurs années d'observer ou non une évolution de la densité et de la variété des oiseaux présents sur les sites d'étude, notamment en fonction des actions de gestion mises en place par l'équipe mutualisée.



Gardes nature lors d'un point fixe d'écoute dans le cratère du Puy des Gouttes.

**Le suivi des papillons** au sein du site classé a débuté en juin 2023. Ce suivi a pour enjeu d'identifier tous les papillons de jour vu sur les secteurs identifiés à enjeu pour l'équipe mutualisée tel que le puy de Pariou, le puy de Côme.

Plusieurs passages, entre juin et septembre, ont été réalisés sur les sites identifiés. L'une des questions principales pour ce suivi est d'étudier la répartition et la densité des papillons lors de la fermeture à la fréquentation humaine d'un site.

Afin de mettre en place un protocole adapté qui puisse répondre aux questions de l'équipe mutualisée, l'appui d'un spécialiste a été nécessaire : ayant pour mission de favoriser et développer les sciences naturelles, plus particulièrement dans les domaines de l'entomologie, la Société d'Histoire Naturelle Alcide d'Orbigny (SHNAO), a été sollicitée dans l'élaboration des protocoles de suivis, et leur mise en œuvre sur le terrain.



Formation des gardes nature par un agent de la SHNAO



Transect réalisé dans le cratère du Pariou

Le **suivi du cortège floristique de la Chaîne des Puys** est important pour évaluer l'évolution de la végétation en fonction, par exemple, de l'absence ou non de piétinement. Ce suivi pourrait aussi permettre de suivre la végétation selon la gestion pastorale mise en œuvre sur la Chaîne des Puys.

Pour l'élaboration du protocole et la formation sur le terrain, les gardes nature ont été épaulés par le CBN (Le Conservatoire Botanique National), expert en matière de flore sauvage, de végétation et d'habitats naturels. Trois sites ont été inventoriés cette année : Le puy de Pariou, le puy de Côme et le puy des Goules.

Les inventaires seront reconduits sur ces sites tous les 5 ans afin d'évaluer une éventuelle variation de la végétation. L'année prochaine trois nouveaux sites seront étudiés par les gardes nature.



Transect réalisé dans le  cratère du Pariou

 Un relevé d'1m<sup>2</sup> des plantes indicatrices est réalisé le long d'un transect



### **Géologie : second volet concerne l'étude de l'érosion dans la Chaîne des Puys.**

Les problèmes d'érosion et de transferts des particules de sols dans la Chaîne des Puys correspondent à une problématique majeure. Un suivi des phénomènes érosifs sur les sentiers et les sites naturels en relation avec la fréquentation touristique semble alors nécessaire. En effet, l'érosion est un phénomène naturel en Chaîne des Puys. Néanmoins, ce phénomène serait accentué par la fréquentation touristique.

Il semble donc nécessaire de mieux comprendre les phénomènes érosifs naturels, l'écoulement de l'eau afin de pouvoir gérer au mieux les chemins existants. Cette démarche d'acquisition de connaissances permettra également de mieux appréhender la création de nouveaux sentiers potentiels.

Ce suivi de l'érosion est aussi important à mettre en lien avec l'évolution des conditions météorologiques qui sont elles-mêmes associées au changement climatique.

Pour réaliser ce travail de suivi et rédiger des protocoles scientifiques, un appui a été demandé à trois spécialistes :

- > un expert en pédologie
- > un expert en géomorphologie et en modélisation
- > un expert en géologie.

Ils ont mené une étude durant l'année 2023 sur plusieurs sites de la Chaîne des Puys. La synthèse de leur travail permettra l'élaboration de protocoles de suivis des sites identifiés comme stratégiques. La mise en place des protocoles sera effective dès l'année 2024 par les gardes nature.

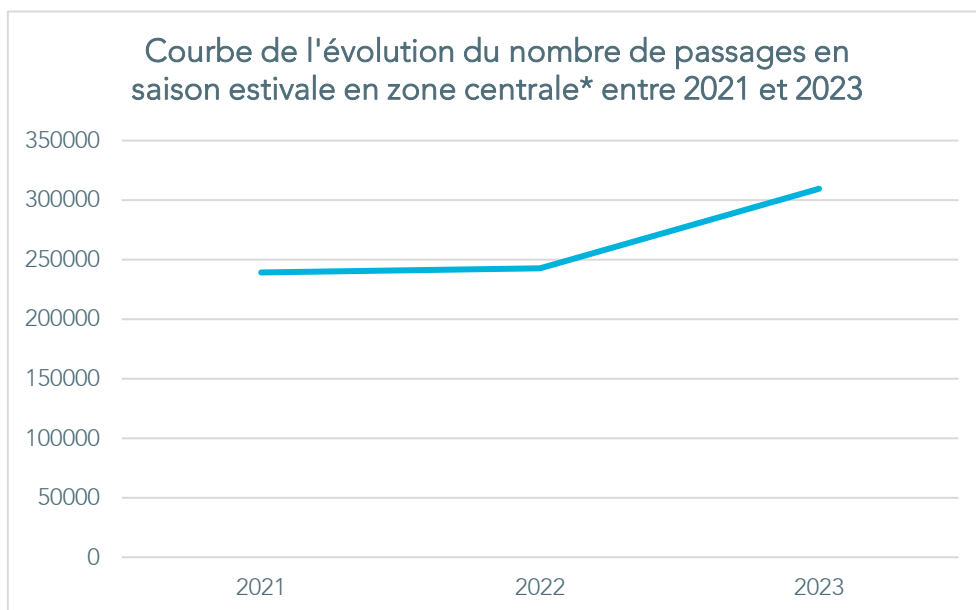
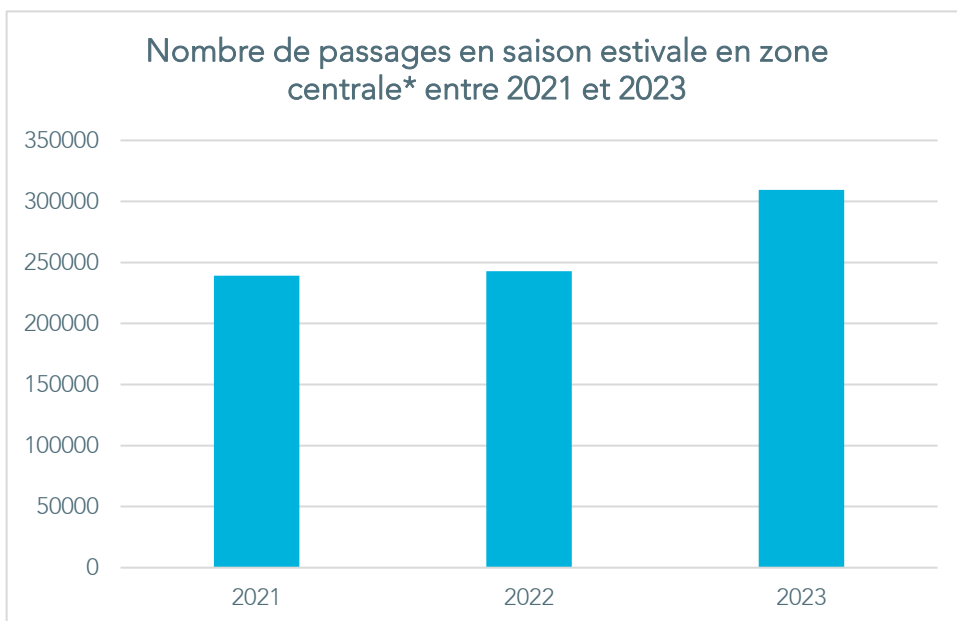




## Suivi de la fréquentation

Suite à l'acquisition de 3 nouveaux éco-compteurs, l'équipe mutualisée dispose désormais de 20 éco-compteurs sur la Chaîne des Puys – faille de Limagne. S'ils ne permettent pas de renseigner précisément sur le nombre de visiteurs ayant parcouru le territoire, les chiffres obtenus permettent de dégager les tendances principales. Ces informations permettent au Syndicat mixte du Parc d'ajuster sa gestion et de mieux répondre aux enjeux attachés à la fréquentation croissante.

Cette année encore, la tendance est à l'augmentation du nombre de visiteurs sur l'ensemble des sites. En période estivale, on compte une augmentation de presque 30% de passages par rapport à 2022.





## Inventaires faunistiques et suivis sur les puys de la Vache, Lassolas, la Mey et Pourcharet

En 2023 et 2024, le SPG planifie la réalisation d'un état initial dont l'objectif est double. L'amélioration de la connaissance des enjeux écologiques doit permettre d'affiner certaines opérations pour s'assurer d'un maintien voire de l'amélioration de l'état écologique du site et de suivre l'évolution du site notamment pour évaluer les actions mises en œuvre et ainsi adapter les modalités de gestion.

Le comité scientifique Biodiversité et Géodiversité de la Chaîne des Puys – faille de Limagne avait souligné plus particulièrement un manque de données sur les secteurs de la plaine de Lassolas et du stationnement où sont prévues des opérations de réouverture, et d'une manière plus globale dans les habitats boisés. Les données disponibles sont rarement géolocalisées, une bonne part ponctuelles (contact aléatoire) et/ou anciennes. Ce manque pourrait constituer une menace pour les enjeux de biodiversité, l'impact des modalités n'étant pas suffisamment éclairé.

Cet état initial est composé d'inventaires naturalistes :

- > faunistiques (S3) : Oiseaux nicheurs, reptiles, papillons diurnes, orthoptères et chiroptères
- > floristiques (S4) : flore vasculaire à enjeux et bryophytes
- > spécifiques aux milieux forestiers en libre évolution (S2) : coléoptères saproxyliques, arbres à micro-habitats et fonge.

Les inventaires oiseaux nicheurs, reptiles et papillons diurnes ont été réalisés par une chargée de mission patrimoine naturel du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne. L'étude sur les chiroptères a été confiée à Chauve-Souris Auvergne, celle sur les orthoptères à la Ligue pour la Protection des Oiseaux et réalisées dans le courant de l'été. Les rapports ont été transmis en fin d'année et les données brutes seront prochainement versées dans la base Géonature du Parc.

Le Conservatoire Botanique National MC accompagne également depuis la fin 2023 l'équipe mutualisée dans l'élaboration des protocoles adaptés à l'évaluation des actions et modalités de gestion (ex : protocole de suivi pour évaluer l'efficacité du rouleau bris-fougères).

La Société d'Histoire Naturelle Alcide d'Orbigny réalisera en 2024 l'inventaire des coléoptères saproxyliques, indicateurs de la naturalité et de la maturité des peuplements. Le Conservatoire Botanique National du Massif central devrait assurer une prestation d'inventaire de la flore vasculaire à enjeux.



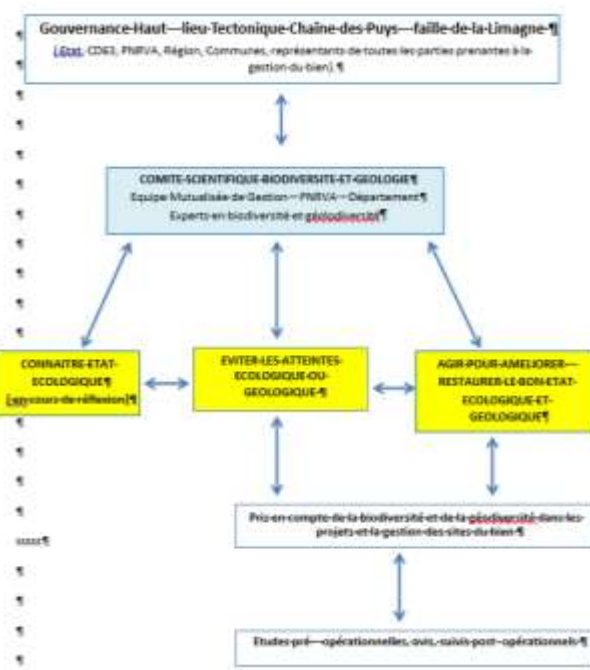
## Elargissement du Comité scientifique : biodiversité et géodiversité

Dès 2017, le Département a souhaité constituer une instance de référence sur le volet biodiversité, afin d'éviter, de réduire ou de compenser les impacts potentiels de ses projets menés dans le cadre de la gestion du site sur la biodiversité.

Testé dans un premier temps sur le site du puy de Dôme depuis 2018, ce comité scientifique a vu son activité s'étendre aux premiers projets mis en œuvre dans le cadre du projet d'inscription de la Chaîne des Puys – faille de Limagne au Patrimoine mondial, mais aussi des opérations de gestion de site. Suite au renouvellement en 2022 des membres du comité pour 4 années, l'année 2023 a vu se concrétiser l'élargissement au volet géodiversité et plus spécifiquement sur la pédologie (étude des sols) et les carrières.

**Perspectives 2024** : accompagnement du Département sur l'étude de sécurisation des carrières de Barne et de Pagnat.

## PORTRAIT DU COMITE SCIENTIFIQUE BIODIVERSITE ET GEODIVERSITE



### Membres

- > Département du Puy-de-Dôme
- > Ligue de Protection des oiseaux
- > Chauve-souris Auvergne
- > Groupe mammalogique Auvergne
- > Société d'histoire naturelle Alcide d'Orbigny
- > CPIE de Theix
- > Géologue Terra Mater
- > Syndicat mixte du Parc naturel régional des volcans d'Auvergne

### Vocation

Composé de naturalistes, de spécialistes des différents champs du vivant, son intervention repose essentiellement sur l'application du principe « Eviter-Réduire-Compenser » au sein des projets inscrits dans le plan de gestion du site Chaîne des puy – faille de Limagne. Il s'agit d'intégrer la biodiversité et la géodiversité comme des données d'entrée pour adapter les interventions de gestion mais aussi étudier la faisabilité et le dimensionnement des projets

### Budget

Dépenses : 30 000 euros HT sur 4 années  
Recettes : Département du Puy-de-Dôme



## Recensement des Dépôts sauvages

De nombreux dépôts d'ordures sauvages ont été constatés cette année par l'équipe des gardes nature mais aucun des auteurs n'a pu être pris sur le fait. La nature de ces dépôts varie : Déchets verts, gravats, électro-ménager, bidon de goudron, bâche plastique, cadavres d'animaux...

La majorité de ces dépôts sont observés sur les entrées des pistes forestières. Lorsque cela était possible en termes de volume, les dépôts ont été récupérés pour être déposés à la déchèterie de Saint-Genès-Champanelle (Theix).
















Dépôt sauvage puy de Tressous



Dépôt sauvage puy de

# ORGANISATION DE L'ÉQUIPE EN 2023

Mutualisée depuis 2020 par le Département du Puy-de-Dôme et le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne ont réuni leurs agents au service de la gestion et de la préservation de la Chaîne des Puy – faille de Limagne.

<p><b>DIRECTION</b></p> <p>Marie-Cécile BARD 04 73 65 64 02 07 77 73 50 08 <a href="mailto:mcbard@parcdesvolcans.fr">mcbard@parcdesvolcans.fr</a></p> 	<p><b>ASSISTANCE ADMINISTRATIVE</b></p> <p>Sandrine BLARY 04 73 65 64 00 <a href="mailto:sblary@parcdesvolcans.fr">sblary@parcdesvolcans.fr</a></p> 	<p><b>PRÉSERVATION &amp; AMÉNAGEMENT DES ÉDIFICES GÉOLOGIQUES</b></p> <div style="display: flex; justify-content: space-between;"> <div data-bbox="804 450 1034 562"> <p>Marie INOCENCIO Chargée de mission 04 73 65 64 24 06 25 31 05 69 <a href="mailto:minoencio@parcdesvolcans.fr">minoencio@parcdesvolcans.fr</a></p>  </div> <div data-bbox="1114 450 1343 562"> <p>Clémentine COULON Technicienne 04 763 65 64 27 07 64 46 66 67 <a href="mailto:ccoulon@parcdesvolcans.fr">ccoulon@parcdesvolcans.fr</a></p>  </div> </div>	
<p><b>URBANISME &amp; PAYSAGE</b></p> <div style="display: flex; justify-content: space-between;"> <div data-bbox="194 893 405 1028"> <p>Romain CHALAYE Chargé de mission Paysage urbanisme 04 73 65 64 18 07 64 46 66 84 <a href="mailto:rchalaye@parcdesvolcans.fr">rchalaye@parcdesvolcans.fr</a></p>  </div> <div data-bbox="443 893 651 1050"> <p>Pauline VERNIER arrivée 1<sup>er</sup> nov. 2023 Chargée de mission Charte paysagère 04 73 65 64 00 06 59 63 60 76 <a href="mailto:pvernier@parcdesvolcans.fr">pvernier@parcdesvolcans.fr</a></p>  </div> </div>		<p><b>CONCILIATION DES USAGES</b></p> <div style="display: flex; justify-content: space-between;"> <div data-bbox="673 893 880 1028"> <p>Solène MANEAU Technicienne Conciliation des usages 04 73 65 64 36 07 64 46 66 68 <a href="mailto:smaneau@parcdesvolcans.fr">smaneau@parcdesvolcans.fr</a></p>  </div> <div data-bbox="919 893 1126 1050"> <p>Noémie PRADAL Chargée de mission Pastoralisme Natura 2000 PAEC 04 73 65 64 15 06 59 63 54 03 <a href="mailto:npradal@pAarcdesvolcans.fr">npradal@pAarcdesvolcans.fr</a></p>  </div> <div data-bbox="1165 893 1394 1005"> <p>Pauline DUWE Chargée de mission Forêt 04 73 65 64 32 06 72 53 64 78 <a href="mailto:pduwe@parcdesvolcans.fr">pduwe@parcdesvolcans.fr</a></p>  </div> </div>	
<p><b>SURVEILLANCE &amp; ENTRETIEN</b></p> <div style="display: flex; justify-content: space-between;"> <div data-bbox="194 1341 430 1453"> <p>Antony PORTE Garde-nature coordinateur 04 73 65 64 23 06 78 56 67 91 <a href="mailto:aporte@parcdesvolcans.fr">aporte@parcdesvolcans.fr</a></p>  </div> <div data-bbox="501 1341 692 1453"> <p>Caitline LAJOIE Garde-nature 04 763 65 64 23 06 78 56 54 65 <a href="mailto:clajoie@parcdesvolcans.fr">clajoie@parcdesvolcans.fr</a></p>  </div> <div data-bbox="804 1341 995 1453"> <p>Loleï MARTIN Garde-nature 04 73 65 64 23 07 60 55 62 19 <a href="mailto:lmartin@parcdesvolcans.fr">lmartin@parcdesvolcans.fr</a></p>  </div> <div data-bbox="1114 1352 1315 1464"> <p>Antoine POULLET Garde-nature 04 763 65 64 23 06 72 53 64 95 <a href="mailto:apoullet@parcdesvolcans.fr">apoullet@parcdesvolcans.fr</a></p>  </div> </div>			

## CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES

L'année 2023 a permis la réalisation d'un certain nombre de projets et l'avancée d'autres qui verront le jour dans les années à venir comme le stationnement à proximité du tour de Come ou le projet des puys d'Aydat.

Un temps important de l'équipe est consacrée aux réponses à apporter aux sollicitations extérieures toujours très nombreuses sur le secteur : manifestations sportives, presse, projets individuels, projets des communes et à la conciliation des usages entre les différents acteurs du site : écouter, mesurer, conseiller, sensibiliser pour que chacun puisse continuer à pratiquer ses activités dans le respect des autres acteurs et dans le respect du site.

Chaîne des Puys - faille de Limagne >



## Equipe mutualisée de gestion et de préservation de la Chaîne des Puys - faille de Limagne

📄 Syndicat mixte du Parc naturel régional  
des Volcans d'Auvergne  
Montlosier, 63970 Aydat

☎ 04 73 65 64 00

🌐 [agir.parcdesvolcans.fr/chaîne-des-puys-faille-de-limagne](http://agir.parcdesvolcans.fr/chaîne-des-puys-faille-de-limagne)

